

**La hausse
du
coût de la vie**

DOSSIERS
«VIE OUVRIÈRE»

no 102

DOSSIERS "VIE OUVRIÈRE"

AU SERVICE DES MILITANTS CHRÉTIENS DU MONDE OUVRIER

Comité de la rédaction

André Bolduc, Hubert Coutu

Fabien Lebœuf, Raymond Levac

Lorenzo Lortie, Rémi Parent, Pierre Viau

Collaboration: Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.)

Mouvement des Travailleurs Chrétiens (M.T.C.)

Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (C.P.M.O.)

Paul-Émile Charland, secrétaire

Abonnement: \$8.00 pour un an

Adresse: 1201, rue Visitation, Montréal, Canada H2L 3B5

Téléphone: (514) 524-3561

Courrier de deuxième classe — Enregistrement n° 0220

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec

Indexée dans le Répertoire analytique d'articles de revue du Québec (RADAR)

Imprimerie Notre-Dame, Richelieu, Qué.

ÉDITORIAL

- L'inflation, ou l'art de jouer avec les mots
Paul-Émile Charland 70

DOSSIER

- Les "mesures Trudeau": deux poids, deux mesures
Mouvement des Travailleurs Chrétiens 73
- Petite histoire de l'inflation *M.T.C.* 75
- Documentation sur les "mesures Trudeau" 80
- Le contrôle des prix: une fumisterie *Jean Doré* 81
- Le contrôle des salaires *Michel Lizée* 99
- L'action des Centrales ouvrières contre les mesures Trudeau
Pierre Mercil 107
- Notre engagement chrétien face à l'inflation
Une équipe M.T.C. de Malartic 112
- Pour juger de la moralité de l'inflation
L'équipe de rédaction 115

CHRONIQUE

- La RÉCONCILIATION, dans une perspective chrétienne militante
Guy Ménard 120
- Formation en pastorale ouvrière *C.P.M.O.* 132

L'inflation

ou

L'art de jouer avec les mots

Certaines personnes ont l'art de jouer avec les mots. Elles emploient des mots qui font leur affaire, qui servent leurs intérêts. Elles jouent par là sur l'imagination et la sensibilité des autres, créant ainsi un déplacement du véritable problème. Le mot "inflation" est un de ceux-là.

Je serais curieux de savoir qui a employé ce mot le premier. Il n'est pas difficile, cependant, de deviner qui a intérêt à l'utiliser. On l'entend surtout prononcer dans le milieu des affaires, sur le parquet de la Bourse ou dans la bouche d'un gouvernement qui les protège. Le mot "inflation" est un de ces mots vagues et imprécis, qui contient un accent de frayeur parce qu'il ne dit rien sur la cause du phénomène qu'il prétend décrire.

Ce n'est pas un mot qui a été créé par les travailleurs ni par la classe populaire; s'ils l'emploient c'est par contagion, par imitation. Pour décrire l'expérience qu'ils vivent actuellement, pour dire la perception qu'ils en ont, les gens ont une expression plus précise et qui ne trompe personne: ils parlent de l'"augmentation du coût de la vie".

L'augmentation du coût de la vie

Si ce n'était qu'une querelle de mots, il ne vaudrait pas la peine de s'y arrêter, mais il y a plus. Je vous propose un petit exercice: essayez de remplacer le mot "inflation" par l'expression "augmentation du coût de la vie" dans les discours de Messieurs Trudeau et Jean-Luc Pépin, et vous verrez ce que cela donne. Quelles seraient les mesures les plus efficaces pour diminuer le coût de la vie? Je doute que nous arrivions aux mêmes conclusions que celles que nous propose le gouvernement actuel.

Le coût de la vie, c'est l'écart qui existe entre les revenus (salaires) et les prix: il en coûte plus cher pour vivre si les salaires ne montent pas en proportion des prix. L'augmentation des salaires ne fait donc pas nécessairement monter le coût de la vie, parce qu'il y a un autre élément qui entre en ligne de compte: les profits. Mais de ceux-ci on n'en parle pas.

Parler d'inflation, c'est continuer à entretenir une illusion et faire croire que la situation dépend autant des travailleurs que des autres. On tente ainsi, par cette expression, de culpabiliser l'ensemble de la population. Nous préférons plutôt parler d'augmentation du coût de la vie: l'inflation, ce n'est pas notre problème. C'est le problème de ceux qui font monter les prix, croyant pouvoir augmenter à leur guise leur marge de profits.

Partager avec les pays pauvres

Que le coût de la vie puisse augmenter, nous sommes prêts à l'accepter, pourvu que les profits retournent aux pays qui ont été jusqu'ici exploités. Les travailleurs comprennent qu'il est normal de payer plus cher le sucre, le café, certaines matières premières provenant des pays auxquels ces produits étaient payés à un prix ridicule. Mais que les grandes compagnies en profitent pour accroître leurs bénéfices sous l'un ou l'autre prétexte, nous ne pouvons l'accepter et nous affirmons qu'elles sont la cause première de l'inflation. Vouloir faire porter aux travailleurs le plus lourd de la lutte à l'inflation, c'est ajouter encore à l'injustice de la situation.

L'utilisation de l'argument moralisateur

Le plus pernicieux, à notre avis, c'est l'utilisation que l'on fait d'un langage qui fait appel aux valeurs morales pour mobiliser la population dans la lutte à l'inflation. Le premier Ministre en a fait largement usage dans ses discours. Comme on pourra le lire dans l'article signé par l'équipe de rédaction, une telle façon de faire risque de tromper une bonne partie de la population, ceux qui n'ont pas les moyens de faire une analyse des mesures de contrôle adoptées par la Chambre. Nous protestons contre cette façon d'utiliser les valeurs humaines et chrétiennes qui résonnent encore au cœur de la classe ouvrière.

Ceux qui prendront la peine de lire les articles de ce dossier pourront constater combien nous avons raison de dire que la loi anti-inflation se sert de "deux poids et de deux mesures" pour imposer le remède à la situation qu'il a laissée se détériorer. Jean Doré, président des ACEF, analyse les dispositions de la loi concernant le soi-disant contrôle des prix: c'est la mesure faible. Quant à la mesure forte, on l'applique au contrôle des salaires auquel les travailleurs ne pourront échapper qu'en redoublant de solidarité et d'agressivité, comme l'expliquent Michel Lizée et Pierre Mercil.

Comme nous l'avons déjà montré dans un précédent dossier¹, l'augmentation du coût de la vie n'est pas égale pour tous: elle touche plus durement les plus démunis. En proportion, les pauvres paient plus cher leur pain ou leur livre de beurre, car leur pouvoir d'achat est moins élevé que celui des autres. Ce que le travailleur-consommateur désire, c'est qu'on prenne les moyens efficaces pour contrôler l'augmentation du coût de la vie, afin que la pauvreté n'augmente pas malgré les apparences contraires.

* * *

En 1975, les chrétiens ont beaucoup parlé de la "Réconciliation": ce fut le thème de l'Année sainte. Sans vouloir nier l'urgence d'une telle invitation à tous les niveaux de la société, des chrétiens militants contestent ici le fait de faire appel à la réconciliation avant d'avoir fait l'analyse des conflits, personnels ou sociaux, qui divisent l'humanité. La réconciliation, en effet, doit se situer dans une perspective chrétienne militante. La réflexion de Guy Ménard n'a pas été conçue dans le cadre de la lutte à l'inflation, mais elle apporte à ce sujet des lumières qui pourront guider les chrétiens dans leur engagement.

Paul-Émile CHARLAND

¹ Dossier N° 92: *L'Alimentation et l'entreprise privée.*

Les "mesures Trudeau" deux poids, deux mesures

COMMUNIQUÉ DU MOUVEMENT
DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (MTC)
AU SUJET DE LA LOI C-73

Le Comité national du Mouvement des Travailleurs Chrétiens (MTC) a la ferme conviction que les "Mesures-Trudeau" auront pour effet d'augmenter les inégalités sociales au lieu de régler le problème crucial de notre société qu'est l'inflation. Cette conviction se base sur le fait que dans ce cas-ci on se retrouve encore une fois avec le système de "deux poids: deux mesures". Une étude approfondie des textes de lois et des déclarations des responsables de l'application de ces mesures laisse bien voir que, dans le cas des salaires, il y aura vraiment des contrôles efficaces alors qu'on peut fort bien questionner l'existence d'un réel contrôle des prix.

L'indexation "à retardement" des salaires des travailleurs est finalement un semblant d'augmentation de revenus. Le gouvernement permettra ainsi d'accentuer l'écart qui existe entre les travailleurs et ceux qui font fortune avec les prix, principaux profiteurs de l'inflation.

* * *

Cette loi vient écraser le mouvement ouvrier qui avait développé des moyens pour contrebalancer les pires effets de l'inflation en obtenant quelques réussites dans sa campagne pour obtenir l'indexation des salaires à l'augmentation du coût de la vie.

Cette loi veut mettre fin aux efforts de rattrapage des travailleurs organisés. Or ces groupes influencent le revenu de l'ensemble des travailleurs.

Ces mesures créent chez le travailleur un sentiment d'impuissance. Elles constituent une opération de culpabilisation individuelle des plus petits en les rendant responsables d'une crise dont pourtant le système économique actuel porte lui-même le germe.

Le M.T.C. se réjouit de voir un nombre grandissant de travailleurs prendre conscience de l'impact réel de ces mesures gouvernementales. De plus, il considère heureuse et positive l'opposition à ces mesures qui s'organise dans l'ensemble du mouvement ouvrier. Il souhaite que l'ampleur de cette opposition aboutisse à constituer des jalons à l'instauration d'une véritable justice.

Les inégalités sociales

Pourquoi les petits consommateurs à revenu fixe doivent-ils porter le poids de l'escalade du coût de la vie alors que les corporations continuent d'augmenter leurs profits?

Pourquoi certaines régions du Canada peuvent-elles encore sortir de leur pauvreté alors que d'autres régions bénéficient de richesses croissantes?

Pourquoi un Canadien sur quatre ne peut-il pas décentement répondre à ses besoins fondamentaux d'alimentation, de vêtement, d'habitation, alors que d'autres s'enrichissent par l'industrie de l'alimentation, du vêtement et par l'exploitation immobilière?

Pourquoi est-il si onéreux pour certaines personnes d'éteindre leurs dettes alors que des banques et des compagnies de finance accumulent des profits abusifs?

Pourquoi certaines régions du Canada ne peuvent-elles encore sortir de leur pauvreté alors que d'autres régions bénéficient de richesses croissantes?

Pourquoi les ententes commerciales internationales sont-elles habituellement conclues en faveur des pays industrialisés au détriment des pays qui fournissent la matière première?

L'exploitation deviendrait-elle un rouage de notre civilisation?

Message de la Fête du Travail 1973
Les évêques du Canada

Petite histoire de l'inflation actuelle

“L'inflation des dernières années a été causée par la hausse exorbitante et débridée des prix dans plusieurs secteurs de l'économie, entre autres, celui de l'énergie, de la consommation et du logement”. Voilà ce que dit la F.T.Q.

La meilleure façon de connaître la vérité à propos des causes véritables de la hausse des prix et des personnes à qui cette inflation a profité, consiste à étudier les chiffres fournis par le gouvernement lui-même, ceux de Statistique-Canada.

Les études de statistiques sont toujours un peu difficiles mais elles nous révèlent très bien ce qui s'est passé réellement. On peut résumer les constatations aux cinq points suivants:

- 1 — Les profits des compagnies ont augmenté.
- 2 — Le revenu des travailleurs a baissé.
- 3 — Les “travailleurs organisés” ont répondu à l'inflation.
- 4 — Les profits ont commencé à baisser.
- 5 — Trudeau est intervenu et a bloqué les salaires.

1 — Les profits des compagnies ont augmenté

Pendant que l'inflation augmentait, les profits augmentaient de plus en plus. C'est ce qu'indique le tableau suivant:

	Pourcentage annuel d'inflation	Pourcentage d'augmentation des profits
1971	2.8	12.9
1972	4.7	21.1
1973	7.6	35.7
1974	10.9	28.4

(Source: Statistique Canada)

En 1974, le montant global des bénéfiques a atteint \$18,330 millions soit 138% de plus qu'en 1970. Pas 10, 30 ou 30% de plus mais bien 138% de plus...

Mais pourquoi cette hausse vertigineuse des profits? Quelles sont les *vraies causes* de l'inflation.

L'existence de la concurrence entraîne l'obligation pour chaque entreprise de croître pour ne pas disparaître. Ceci est vrai également pour les multinationales. Même si leur croissance nous semble parfois monstrueuse, elles ont besoin de capitaux, toujours plus de capitaux pour investir dans leur domaine ou dans d'autres si elles ont atteint la limite. (L'automobile par exemple).

Plus elles ont d'argent liquide, plus elles peuvent augmenter leur capacité de production. Elles peuvent racheter des entreprises, agrandir, investir à nouveau pour s'assurer une part toujours de plus en plus grande du marché dans leur secteur d'activités ou s'étendre dans d'autres.

Nous assistons actuellement à la concentration de plus en plus grande des entreprises. Monopoles ou cartels... les effets sont désastreux pour le consommateur avec lequel on joue.

Prenons comme exemple le secteur de l'alimentation. En 1971 la hausse des prix dans ce secteur n'a été que de 1.1%, ce qui s'explique par le fait que les grands de l'alimentation ont décidé de couper les prix pour éliminer les concurrents et asseoir leur domination sur le marché. Résultat, en 1972 les prix de l'alimentation ont augmenté de 7.6% et en 1973 de 14.6%. C'est ce qu'on appelle la liberté d'entreprise, liberté de hausser les prix de façon presque illimitée afin d'accumuler l'argent li-

guide, le "capital". Regardons les profits de 6 monopoles de l'alimentation (Dominion, Steinberg, Provigo, Canada Packers, Weston et Ogilvie Flour).

1968 = 40 millions	1971 = 48.3 millions
1969 = 44.8 millions	1972 = 62.5 millions
1970 = 41 millions	1973 = 77 millions

Les exemples pourraient se multiplier presque à l'infini. Nous pouvons donc conclure que les causes réelles de l'inflation, c'est la hausse des profits, hausse occasionnée par le besoin de capital des grandes entreprises.

2 — Le revenu des travailleurs a baissé

Il n'était pas besoin d'être économiste pour réaliser que les salaires réels des travailleurs diminuaient... il suffisait de faire l'épicerie chaque semaine. Par contre, les "intuitions" des travailleurs face à la diminution de leur revenu se confirment aussi par des chiffres. En effet, le salaire hebdomadaire en termes de dollars constants 1961 était à l'automne 1972 de \$108.13 comparé à \$105.50 au printemps 1974. (Clément Lemelin, économiste U.M.)

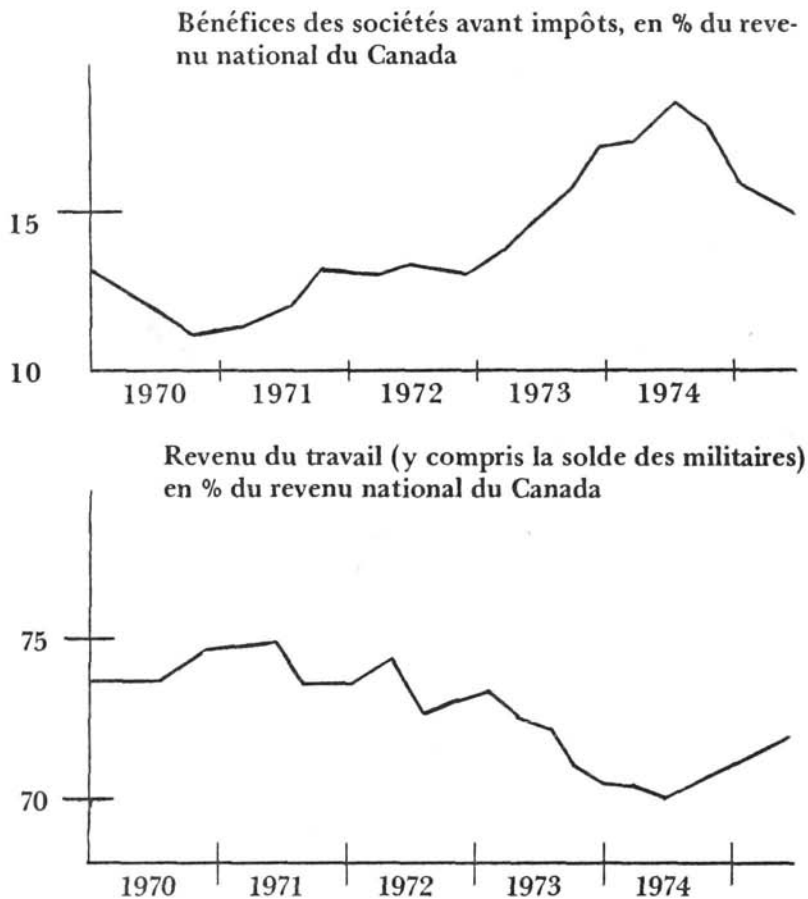
Ceci signifie que le salaire réel des travailleurs, c'est-à-dire son pouvoir d'achat, venait de baisser de \$3.00 par semaine et ce, en l'espace de deux ans. Pour les plus démunis, dans le concret, cela voulait dire une diminution encore plus considérable car les chiffres parlent de la moyenne. Ceux qui ont un "petit" budget doivent manger quand même, se loger, s'habiller, se transporter à leur travail. Comme l'augmentation des prix a été plus forte dans ces domaines, c'est-à-dire pour les biens essentiels, de combien a été la baisse réelle de revenu des petits salariés???

Un autre exemple se trouve dans la situation des Travailleurs de Drummondville. En 1969 le salaire moyen payé dans cette ville était de 25% en bas de la moyenne Canadienne. En février 1975 cela avait encore diminué pour se situer à 30% en dessous de la même moyenne.

Une étude attentive du tableau suivant (La réponse des travailleurs) explique clairement le phénomène qui s'est passé: dans un premier temps une hausse des profits en même temps qu'une baisse des salaires, dans un deuxième temps la courbe *commence* à revenir vers ses proportions de 1971, proportions qui ne sont pas nécessairement acceptables mais quand même...

3 — Les “travailleurs organisés” ont répondu à l’inflation

Au printemps 1974, les travailleurs syndiqués entreprenaient une lutte contre l’inflation. Réalisant que, malgré les bénéfices prévus dans leur convention collective, ils étaient déficitaires à cause de cette hausse effrénée des prix à la consommation, plusieurs syndicats demandaient la ré-ouverture des négociations et des conventions afin d’obtenir l’indexation de leur salaire au coût de la vie.



Source: Statistique-Canada, catalogue no. 13-001.

4 — Les profits ont commencé à baisser

Comme on le voit dans le tableau précédent, la campagne de l'indexation réussit à arrêter la chute des salaires réels. En effet, les efforts des travailleurs pour maintenir au moins leur niveau de vie commence à donner des résultats. Efforts coûteux pour les travailleurs ainsi que pour leurs fonds de grève... mais profitables quand même à l'ensemble des travailleurs.

Les profits commençaient à baisser... même s'ils n'étaient pas revenus au niveau de 1971 (12.2% du revenu national).

5 — Trudeau est intervenu et a bloqué les salaires

Nous étudierons plus à fond la loi "anti-inflation" mais disons brièvement que ce n'est pas par hasard que les mesures anti-inflation interviennent à ce moment-ci. Les profits commençaient à baisser. Il fallait donc geler la nouvelle marge de profit gagnée à cause de l'inflation.

La réponse des travailleurs se faisait de plus en plus forte. Des grèves s'éternisaient. Les négociations dans le secteur public s'en venaient avec l'effet d'entraînement que l'on sait sur le salaire minimum ainsi que sur l'ensemble de la main d'œuvre. Il fallait donc agir en contrôlant les salaires de ceux-là même qui étaient en train de faire changer le cap.

Les mesures Trudeau ont donc pour but de préserver la nouvelle répartition du revnu national (somme de tout ce qui est gagné au Canada dans une année) que l'inflation a effectuée au détriment des travailleurs.

Elles visent à geler les profits et les salaires comme ils sont maintenant, c'est-à-dire les profits à 17.2% du revenu national (soit 4.9% de plus qu'en 1971) et les salaires à 70.6% de ce même revenu national (diminution de 3.7% comparé à 1971).

Documentation sur les mesures Trudeau

- Première réaction de la C.S.N.: N. RODRIGUE, 14 octobre 1975.
- La stratégie des compagnies et leurs gouvernements contre les travailleurs: CONSEIL CENTRAL — Montréal — 15-16 novembre 1975.
- Documentation de lutte contre les mesures Trudeau: CONSEIL CONFÉDÉRAL — 4 novembre 1975.
- Non aux mesures Trudeau: Supplément du TRAVAIL, novembre 1975.
- Position de la F.T.Q. sur le contrôle des salaires; 6 novembre 1975.
- Le monde ouvrier; novembre 1975.
- Analyse du livre blanc "Offensive contre l'inflation". Analyse de la F.T.Q. basée sur le document de référence du C.T.C., Octobre 1975.
- Représentation de la F.T.Q. à Ottawa; 18 novembre 1975.
- Les mesures anti-inflationnistes: une agression contre le niveau de vie des travailleurs pour restaurer les profits. Octobre 1975.
- OTTAWA — Projet de loi C-73. Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada.
- QUÉBEC — Projet de loi N° 64. Loi concernant les mesures anti-inflationnistes.

Le contrôle des prix une fumisterie

JEAN-ANDRÉ DORÉ,
coordonnateur
Fédération des ACEF

“La cause fondamentale de l’inflation c’est qu’un trop grand nombre de gens et de groupements essaient d’accroître leurs revenus à des taux supérieurs à celui de l’augmentation de la richesse nationale”.

P.E. Trudeau, 13 octobre 1975

C’est en ces termes que le premier ministre Trudeau annonçait la présentation de la loi C-73 et la création d’une Commission ayant pour objet le *“contrôle des prix et des revenus”*. Après l’échec du plan de restriction volontaire en matière de salaires et de prix présenté en juin 1975 par l’ex-ministre des Finances John Turner, après avoir clamé bien haut depuis longtemps qu’on ne pouvait rien faire pour lutter contre une inflation *“importée”* et qu’il nous fallait en quelque sorte *“vivre avec”*, voilà que le gouvernement fédéral se décide à agir. Il adopte des mesures qui se veulent *“radicales”* pour juguler l’inflation. Mais qu’en est-il au juste? Ces mesures ont-elles des chances de réussir et de remettre de l’ordre dans une économie en pleine crise? Quelles sont leur portée et leur véritable signification? Du point de vue des travailleurs-consommateurs, peut-on espérer une réduction de l’inflation qui gruge systématiquement le pouvoir d’achat?

Voilà autant de questions auxquelles le présent document veut apporter des éléments de réponse sans prétendre pour autant faire le tour de la question. En effet, prenant pour acquis que le caractère fonda-

mentalement injuste des mesures concernant les salaires et revenus a été largement démontré donnant lieu à une mobilisation de plus en plus générale des travailleurs syndiqués québécois et canadiens, nous nous bornerons plus spécifiquement à faire l'analyse des mesures ayant trait au contrôle des prix. D'autre part, la présente analyse ne se limite pour le moment qu'à un examen critique des dispositions prévues à la loi et de leur mécanisme d'application¹. Il va de soi que nous devons revenir sur cette question dans un avenir rapproché afin de confronter nos hypothèses avec l'évolution de la conjoncture.

En ce sens, un examen et une analyse suivis des mesures Trudeau constitue peut-être une occasion privilégiée d'augmenter notre niveau de connaissances du fonctionnement de l'économie capitaliste et des lois fondamentales qui la gouvernent.

I. Un moment bien choisi

Le moment choisi par le gouvernement fédéral pour décréter des mesures de contrôle des prix et des revenus n'est pas le fait du hasard. Il est plutôt le résultat d'un choix délibéré et conscient, résultat d'une évolution déterminante de l'économie canadienne des dernières années. Il importe en effet, pour mieux saisir le caractère injuste de ces mesures, de faire un rappel de quelques données significatives de la conjoncture économique récente.

1 — Une inflation record

C'est en 1973 et 1974 que le coût de la vie a connu ses plus impressionnantes augmentations, un sommet jamais atteint depuis la fin de la dernière guerre. De décembre 1972 à décembre 1974, les prix à la consommation ont augmenté de 22.7%. Bien que cette hausse soit importante, elle ne reflète cependant pas la véritable augmentation du coût de la vie pour un grand nombre de familles de travailleurs-consommateurs. En effet, si 22.7% constitue l'augmentation moyenne pour l'ensemble des biens et services, les hausses les plus importantes ont surtout touché les biens essentiels. Par exemple: le prix des aliments a augmenté

¹ Nous passerons volontairement sous silence l'examen du bill 64 du gouvernement du Québec qui n'est en somme qu'une copie conforme de la loi fédérale.

de 37.1% durant la même période², avec des hausses plus marquées pour des produits de base tels la viande, le pain, le lait, la margarine, etc. De même le prix du sucre a quadruplé en 1974 alors que le prix de l'huile à chauffage grimpait de son côté de 57.1% de décembre 1972 à septembre 1974. Comme la majeure partie du budget des familles à faible revenu est consacré à l'acquisition de ces biens essentiels, on mesure alors à quel point l'indice "officiel" des prix à la consommation sous-estime grandement l'augmentation du coût de la vie d'une grande partie de la population.

2 — Les salaires diminuent

L'inflation est un problème inhérent au mode de fonctionnement et de développement de l'économie capitaliste. Pour y faire face, les travailleurs ont généralement réussi, après souvent des luttes acharnées, à augmenter leur salaire réel de façon non seulement à couvrir l'augmentation des prix mais également à s'approprier une partie de l'accroissement de la richesse collective (productivité). De cette façon les travailleurs réussissaient à préserver et même augmenter leur pouvoir d'achat.

Mais voilà, la situation a changé. En 1973 et 1974, les prix se sont accrus plus rapidement que les salaires si bien que le pouvoir d'achat des travailleurs-consommateurs a diminué. De 1972 à 1974, alors que les salaires dans l'industrie manufacturière augmentaient de 18.9%, les prix eux connaissaient une hausse moyenne de 19.3%, donc une diminution réelle de la rémunération versée aux travailleurs. En d'autres termes, si on traduit ces chiffres en dollars de 1961, cela donne un salaire moyen de \$111.18 pour 1972 par opposition à \$110.25 en 1974³.

La perte constante du pouvoir d'achat durant cette période signifie en fait que les travailleurs-consommateurs ont perdu une part des richesses qu'ils avaient gagnée auparavant. Ce n'est d'ailleurs qu'en janvier 1975 que la rémunération réelle s'est rétablie à son niveau d'octobre 1972.

3 — Des profits exceptionnels

Si les travailleurs ont beaucoup perdu à cause de l'inflation, les entreprises par contre en ont grandement profité. Les profits avant impôt

² Source: Statistique Canada, catalogue 62-0002.

³ Source: Statistique Canada, catalogue 72-002.

des compagnies et sociétés ont augmenté de 36.7% en 1973 par rapport à 1972 et de 27.2% en 1974 par rapport à 1973, soit au total 63% en deux ans. Comme on peut le constater, cette hausse exceptionnelle excède de beaucoup la hausse des prix et des salaires d'environ 19% pour la même période. En fait, en deux ans les compagnies ont presque réussi à accroître leurs profits à un rythme égal au rythme qu'elles avaient auparavant pour des périodes de sept ans.

Bénéfice des sociétés avant impôt Canada — en millions de dollars		
	(\$1,000,000.)	(% d'augmentation)
1958	3,669	
1965	6,318	72.2% en sept ans
1972	10,552	66.5% en sept ans
1974	18,303	73.9% en deux ans

Source: Statistique Canada, Catalogue 11-003F

4 — La part du gâteau a diminué pour les travailleurs

Le gâteau, c'est l'ensemble du revenu national (les richesses collectives) qui se distribue entre les travailleurs, les compagnies et les sociétés. Le résultat net des années 1973 et 1974 fut de diminuer la part de ce gâteau qui est allé aux travailleurs et d'augmenter d'autant celle que les compagnies ont obtenue.

Répartition du revenu national au Canada		
	Salaires, traitements, rémunérations	Bénéfice des sociétés avant impôt
1972	72.4%	13.4%
1974	70.5%	17.0%

Source: Statistique Canada, catalogue 11,003C

Concrètement, cela signifie que la part du revenu national qui va aux travailleurs sous forme de salaires, traitements et de rémunération

est passé de 72.4% en 1972 à 70.5% en 1974. Par ailleurs, la part des compagnies, elle, sous forme de bénéfices, a augmenté de 13.4% à 17% pour la même période. L'inflation a donc réussi à annuler d'un seul coup des gains que les travailleurs-consommateurs avaient obtenus à la suite de longues et difficiles batailles.

5 — 1975: l'année des mesures anti-inflation

Face à une détérioration constante de leur situation socio-économique, les travailleurs ont réagi. Au cours de l'automne 1974 et du printemps 1975, les syndicats ont entrepris une difficile lutte pour le rattrapage, la compensation pour la perte du pouvoir d'achat et l'indexation des salaires.

En fait, ce n'est qu'au début de l'année 1975 que les premiers résultats positifs de cette lutte se sont manifestés. Les salaires réels sont alors revenus à leur niveau d'octobre 1972 et la part des travailleurs dans la richesse collective a recommencé légèrement à augmenter sans pour autant réussir à effacer les pertes subies auparavant.

Et c'est à ce moment précis qu'interviennent les mesures Trudeau. Avant que les travailleurs ne réussissent à rattraper le chemin perdu et que les profits des entreprises ne commencent à diminuer, prix de panique face à une économie détraquée qui enregistre en même temps des taux de chômage et un niveau d'inflation record, le gouvernement impose le contrôle des prix et des revenus.

Prenant pour acquis que le caractère injuste des mesures de contrôle des revenus ne fait pas de doute, quelle peut être l'efficacité des mesures de contrôle des prix? Nous examinerons cette question sous deux aspects: les mesures elles-mêmes telles que les décrit la loi fédérale, et leur mécanisme d'application.

2. Les mesures concernant les prix, profits et dividendes

Pour mieux comprendre le sens et la portée de ces mesures, nous avons regroupé les diverses dispositions sous trois chapitres afin d'aborder dans un premier temps les lignes directrices concernant les prix, dans un

deuxième temps les domaines que la loi ne couvre pas, et enfin les justifications prévues permettant aux entreprises de dépasser les lignes directrices.

1 — Les lignes directrices sur les prix

Remarquons tout d'abord que puisqu'il ne s'agit pas d'un gel des prix mais d'un contrôle, on laisse donc évidemment sous-entendre que les prix peuvent augmenter moyennant certaines conditions. C'est d'ailleurs ce qui se reflète dans le principe de base de la loi.

Les prix peuvent augmenter si la hausse est justifiée par une hausse des coûts de production.

Chaque fois donc que les dépenses des compagnies augmentent, les prix peuvent augmenter, qu'il s'agisse de hausses passées ou futures prévues avec un degré raisonnable de certitude. Normalement les prix ne doivent augmenter qu'une fois en 3 mois, sauf dans le cas de distributeurs qui peuvent le faire aussi souvent que nécessaire.

Le problème, bien sûr, c'est qu'il y a un très grand nombre de coûts qui entrent dans la production d'un bien de consommation ou d'un service. Il y a tout d'abord des coûts qui vont de soi:

- les matières premières qui entrent directement dans la fabrication;
- l'outillage nécessaire à la fabrication;
- la main d'œuvre;
- l'immobilisation pour la construction des usines.

Il y a également des dépenses que l'on peut considérer comme *socialement inutiles*, telles:

- les dépenses de publicité,
- les dépenses au chapitre de la promotion, du marketing,
- les comptes de dépense pour les cadres des entreprises, etc.

Bien qu'elles ne soient pas des coûts de production au sens strict, l'ensemble de toutes ces dépenses sont comptabilisées comme tel et pourront

entraîner une hausse considérable des prix au consommateur et admissibles par la Commission.

De plus, les nouveaux investissements sont considérés par la Commission comme des coûts admissibles. Le sont également les frais d'exploration et de recherche, qui n'ont bien souvent aucune relation avec le produit ou le service payé par le consommateur. On peut penser, par exemple, à Bell Canada qui tente de justifier ses hausses de tarif du service de téléphone aux usagers par un budget de recherche extrêmement important dans le domaine de pointe des télécommunications. Quand on examine les budgets de recherche, on s'aperçoit que c'est très souvent pour perfectionner le traitement des données et des télécommunications dans le domaine de l'industrie qui n'ont rien à voir avec l'amélioration du service de téléphone aux usagers.

On voit donc qu'en admettant un nombre illimité de dépenses, les mesures rendent possible la justification de n'importe quelle hausse de prix des produits de consommation.

Comment concrètement pourront se calculer ces hausses? Deux méthodes sont possibles selon que l'entreprise est capable ou non de calculer son coût de revient par produit.

A — Entreprise capable de calculer son coût de revient

Le montant de la hausse autorisée sera égale à la différence entre les prix de revient avant et après le 14 octobre. Un exemple nous aidera à mieux comprendre:

Prix de vente d'un produit avant le 14 octobre 1975:	\$10.00
Coût de production du produit par unité:	
— avant le 14 octobre 1975:	\$ 7.00
— au 15 janvier 1976:	\$ 8.50
	<hr/>
Augmentation du coût:	\$ 1.50
Hausse de prix autorisée par la loi:	\$ 1.50
Nouveau prix de vente autorisé du produit:	\$11.50

B — *Entreprise incapable de calculer son coût de revient unitaire*

Les entreprises qui produisent une très grande variété de produits connexes se trouvent souvent dans l'impossibilité d'établir les coûts de production de chaque produit fabriqué. La loi prévoit alors une disposition en or pour ces entreprises: les prix pourront être haussés dans la mesure où la marge bénéficiaire avant impôt (profit) résultant d'une telle hausse ne dépasse pas 95% de la marge bénéficiaire nette des 5 dernières années. Pour mieux comprendre encore une fois prenons un exemple.

La compagnie Kraft ne peut toujours dire s'il en coûte plus cher pour produire une livre de cheddar ou une livre d'un autre fromage. Dans ce cas, le profit de cette entreprise ne pourra pas dépasser 95% du profit moyen des 5 dernières années. Or depuis 5 ans, la moyenne des profits des entreprises canadiennes a été presque 3 fois plus élevée que les 5 années précédentes. En 1969, la moyenne des profits était d'environ 7%, tandis qu'au cours des années 70-74, elle a été de 20%.

En pratique, donc, les entreprises pourront augmenter leur prix de la façon suivante: une entreprise qui a connu une moyenne de 20% de bénéfices au cours des 5 dernières années pourra augmenter ses prix dans la mesure où cela ne dépassera pas 95% de 20%, c'est-à-dire qu'avant impôt cette entreprise pourra augmenter sa marge bénéficiaire d'environ 19%.

Les années de référence sont précisément celles où les entreprises ont connu les plus hautes marges de profit. Et c'est justement en 1975, alors qu'elles commencent à connaître des baisses de profit, que les mesures Trudeau interviennent. C'est donc un autre moyen relativement simple pour les entreprises de pouvoir hausser leur prix à la consommation et de rendre inefficaces les mesures de contrôle.

Voilà donc les grandes lignes directrices de la loi sur le contrôle des prix. C'est mince. Mais c'est encore plus mince lorsqu'on examine des sujets que la loi ne couvre pas.

2 — **Les sujets non couverts par la loi**

A — *Les produits importés*

Le gouvernement ne peut évidemment pas déterminer les prix auxquels se vendront les produits fabriqués dans d'autres pays. C'est donc

tout un large secteur de l'activité économique et commerciale auquel le programme Trudeau ne pourra s'appliquer.

Or ce secteur est important. En 1974 par exemple, 29% de l'ensemble des biens et services consommés au Canada étaient des importations. Or, toujours selon la *Revue Économique* du Ministre fédéral des finances, ces importations comptaient pour 35% de la hausse de l'indice des prix.

B — *Les taux d'intérêt*

Les taux d'intérêt ne seront pas contrôlés. Cela signifie que les institutions financières et les banques à charte pourront augmenter librement leurs taux d'intérêt. Or dans un contexte où les prix ne seront pas contrôlés, alors que les revenus le seront, cela risque d'avoir comme conséquence une aggravation de la situation d'endettement des travailleurs-consommateurs.

C — *Les exportations faites au prix international*

Les produits canadiens exportés pourront se vendre au prix du marché international. De plus, si un écart significatif se manifeste entre le prix international et le prix sur le marché canadien, l'entreprise qui alimente les deux marchés sera autorisée à vendre au prix international au Canada, même si cela a pour effet de dépasser les lignes directrices concernant les prix. Dans ce dernier cas, les règlements prévoient que le gouvernement effectuera un prélèvement spécial (taxe) afin de limiter la marge bénéficiaire. Il faut remarquer cependant que pour le consommateur cela ne change rien. Même si les coffres du gouvernement s'enrichissent d'une taxe spéciale, le consommateur sera obligé de payer ce produit au prix international non contrôlé. Si on considère que 25% de l'ensemble de la production canadienne est exportée (ex.: produits alimentaires, automobiles, tracteurs, etc.) cette disposition risque dans les faits de permettre à un grand nombre de biens de consommation d'échapper au contrôle.

D — *Biens négociés par contrat à une bourse de marchandises reconnue*

C'est le cas notamment du blé, du sucre, des grains de provende, du bœuf, du porc, etc..., bref de bon nombre de produits de base en alimentation.

E — *Énergie (gas naturel, essence, huile à chauffage, etc.)*

Pour les produits importés (ex.: pétrole du Venezuela) cela va de soi. Mais les échanges interprovinciaux (ex.: gas naturel) ne seront pas couverts également. Les hausses récentes des tarifs de gas métropolitain en témoignent avec éloquence.

F — *Biens immobiliers*

Le cancer des villes, i.e. la spéculation foncière et immobilière, pourra donc continuer de se propager avec profit sans crainte d'être importuné par les mesures Trudeau.

G — *Les locations d'immeubles*

Les gouvernements provinciaux se sont engagés à contrôler les hausses de loyer. Quand on connaît les performances passées de la Régie des loyers au Québec, on sait que cela n'augure rien de bon pour les consommateurs.

H — *Les biens vendus par les filiales étrangères de compagnies canadiennes*

I — *Les contrats de construction publique*

Si, à la suite d'appels d'offres, il y a plus de deux concurrents qui ont soumissionné, ces contrats échappent aux contrôles.

J — *Les actions, fonds mutuels, obligations, etc.*

Belle concession aux détenteurs de capitaux. Le prix de ces valeurs pourra varier de même que leur taux de rendement assurant ainsi à leurs détenteurs des gains de capital intéressants en plus des dividendes et intérêts qu'ils touchent déjà.

K — *Les agriculteurs et les pêcheurs*

Les mesures ne s'appliquent pas aux prix obtenus par les agriculteurs et les pêcheurs pour leurs produits. Comme ils sont coïncés entre

les fournisseurs d'intrants (engrais chimique, pétrole, gréments, etc.) et les distributeurs, finalement cela ne change rien parce qu'ils ne sont pas les premiers responsables de l'inflation. Ils ne peuvent unilatéralement augmenter leurs prix puisqu'ils sont fixés par d'autres.

3 — La loi permet qu'on ne la respecte pas

Nous avons vu, à partir d'une analyse rapide des lignes directrices, des exceptions et exemptions, que la loi sur le contrôle des prix ne sera pas en mesure de porter un dur coup à l'inflation. Mais cette loi va plus loin en énumérant des raisons qui permettront aux entreprises d'avoir des profits dépassant les indicateurs. Nous ne retiendrons dans les lignes qui suivent que les principales d'entre elles.

A — *Récompenser la hausse de productivité*

Le gouvernement permet des hausses de profits dans la mesure où il y a *augmentation de la productivité*. On se souvient que la critique de base du gouvernement au sujet de l'inflation tient au fait que la productivité des entreprises canadiennes est plus faible que celle des entreprises américaines à cause des hausses récentes de salaire; et que, conséquemment, elles ne sont plus en mesure de compétitionner sur le marché international. Le gouvernement a donc prévu que la marge de profit pourrait dépasser les lignes directrices de la Commission s'il y a un gain extraordinaire de la productivité résultant d'efforts ou de développements technologiques qui réduiraient les coûts de production.

Or tout le monde sait que ces efforts sont obtenus ordinairement par des systèmes de prime au rendement ou de boni pour augmenter et pousser au maximum le rendement des travailleurs, et ce, au détriment de leur sécurité physique et psychique. D'autre part, l'augmentation de la productivité à tout prix par l'introduction de nouvelles machines à haute technologie entraîne souvent des coupures de personnel, des mises à pied venant gonfler les rangs des chômeurs.

B — *Développement de nouveaux produits*

Il peut y avoir deux raisons pour expliquer pourquoi les "nouveaux produits" échappent au contrôle.

Tout d'abord, il faut noter que les lignes directrices ne s'appliquent qu'aux produits existants. En effet, avec un nouveau produit il n'y a pas de point de référence pour pouvoir constater s'il y a augmentation des coûts de production pouvant justifier une hausse de prix. La tentation sera donc forte pour bon nombre d'entreprises de mettre sur le marché des produits dits "nouveaux" afin d'éviter les tracasseries des mesures de contrôle.

Or, quand on connaît la capacité des grandes entreprises de renouveler leurs produits par un supposé changement de formule chimique ou d'emballage, et de lui donner l'allure d'un nouveau produit ou d'un nouveau gadget, on devine la facilité avec laquelle elles pourront échapper à ces mesures. Le même produit va se vendre à un prix plus élevé en aérosol plutôt qu'en liquide, dans une bouteille de plastique plutôt que de verre. Fondamentalement, le coût de production n'a peu ou pas changé mais le prix que le consommateur devra payer sera plus élevé et les profits également.

Mais il y a une autre raison permettant d'expliquer cette exception aux lignes directrices. On sait que le gouvernement, tout en entretenant l'illusion de vouloir contrôler les prix et de juguler l'inflation, a également la conviction de pouvoir assurer une relance de l'économie par la demande et les exportations. Dans cette perspective, il est logique de tenter de stimuler cette demande en incitant les entreprises à développer des "nouveaux produits". C'est pourquoi les dépenses engagées à cette fin pour assurer la publicité, la promotion, les relations publiques, la recherche et le développement, les frais de gestions, etc., sont donc comptées comme des "hausse de dépenses admissibles" justifiant des hausses de prix. Les compagnies vont donc continuer de faire financer par les consommateurs leur propre croissance qui profite d'abord aux détenteurs de capitaux sous forme de profits, dividendes et gains de capital accrus.

C — *Le jeu des multinationales et de leurs filiales canadiennes*

L'économie canadienne est une économie ouverte et contrôlée pour l'essentiel par des compagnies multinationales (américaines pour la plupart). Si près de 30% de l'ensemble de la production canadienne est exportée, c'est plus des $\frac{2}{3}$ de l'industrie manufacturière qui est contrôlée de l'étranger. On voit aisément dans un tel contexte l'importance des re-

lations entre les filiales canadiennes et leur maison-mère à l'étranger. En fait ces échanges peuvent donner lieu à toutes sortes de transactions possibles qui, par des jeux comptables ou autres, seront à toute fin pratique incontrôlables par la Commission des prix et revenus.

Par exemple, dans le cas d'une filiale canadienne d'une entreprise multinationale qui fait l'assemblage de pièces ou la finition d'un produit, il est facile pour la maison-mère d'augmenter le prix des pièces ou des matières entrant dans la fabrication d'un produit, pour finalement justifier une hausse de prix sur le marché canadien. Cela pourrait être le cas des pièces importées pour l'usine de montage I.B.M. installée à Bromont. Ainsi ce qui pour la filiale canadienne constituera des "dépenses" (justifiant une hausse de prix payée par le consommateur) se traduira par des profits accrus de la maison-mère (siège social) qui, eux, échappent à tout contrôle. Et ce qui est vrai pour des commandes de pièces, d'équipement ou de matériel, l'est également pour les brevets et tous les nombreux "services" vendus à grand prix par la maison-mère.

Concrètement, la raison de cette situation qui démontre bien l'asservissement de l'État aux grands monopoles et détenteurs de capitaux réside dans le fait que le critère utilisé par la Commission sera celui de la "juste valeur marchande d'une transaction" entre la maison-mère et sa filiale. Mais alors comment fixer la "valeur marchande" des échanges entre Ford Motors of Canada et Ford Motors (U.S.A.)? C'est non seulement difficile mais presque impossible à établir.

Mais il y a d'autres façons possibles pour des multinationales de contourner les lignes directrices de la Commission. Une Compagnie canadienne pourrait hypothétiquement vendre sa production domestique sur le marché d'exportation pour ensuite la faire racheter par un grossiste ou une filiale de la même entreprise, permettant conséquemment de justifier une hausse de prix.

De plus, il y a les jeux comptables qui peuvent se faire par les multinationales au niveau des bilans consolidés où il est très difficile de faire la distinction exacte et le partage des coûts de production: ce qui rend encore une fois impossible ou très difficile l'application des mesures Trudeau. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de l'industrie pharmaceutique.

Bref les entreprises multinationales disposent de tous les moyens nécessaires pour se soustraire de l'application des mesures de contrôle.

D — *Un mot sur les dividendes*

Certains pourraient objecter que même si les prix augmentent et les profits s'accroissent, la Commission contrôlera sévèrement cependant les dividendes, i.e. la part des profits redistribués aux actionnaires. Cette objection est vraie en théorie mais ne change rien en pratique.

En effet les grandes entreprises tendent de plus en plus à réinvestir leurs profits pour assurer leur croissance plutôt que de les redistribuer aux actionnaires. De cette façon elles évitent de devoir emprunter pour financer leur expansion et ce, à un moment où le coût de l'argent (le taux d'intérêt) est très élevé.

Pour l'actionnaire cette pratique est même avantageuse puisqu'en réinvestissant ses profits, la compagnie accroît la valeur de ses immobilisations, ce qui entraîne par voie de conséquence une tendance à voir augmenter le prix des actions sur le marché. Or nous l'avons vu, le prix des actions n'est pas contrôlé par la Commission. Donc au moment où l'actionnaire vendra ses actions il fera un gain de capital plus important, lequel n'est taxable que pour 50% de sa valeur sur le revenu imposable. C'est donc payant.

Ajoutons enfin que si une compagnie décide quand même d'émettre de nouvelles actions sur le marché pour augmenter sa capitalisation, les dividendes payés sur les actions ne sont pas contrôlés durant les 12 mois suivant cette émission.

3. La loi et son application

Très stricte et précise en ce qui concerne le contrôle des revenus des travailleurs; très souple et pleine d'échappatoires en ce qui concerne le contrôle des prix et des profits des entreprises, voilà en bref ce qu'est cette loi que l'on voudrait nous faire accepter comme juste.

Mais le caractère fondamentalement injuste de la loi ressort avec encore plus d'évidence lorsqu'on examine brièvement ses mécanismes d'application. Alors que les travailleurs ne disposent pas, à travers leurs syndicats, des ressources humaines et financières pour pouvoir lutter efficacement contre les ordonnances de la Commission et les amendes très sévères qui peuvent en résulter, ce n'est pas le cas des grandes en-

treprises. Pour les travailleurs, les mesures Trudeau constituent une véritable camisole de force; pour les entreprises, c'est une tracasserie administrative de plus qui sera l'affaire de leurs experts.

1 — Des comptabilités complexes

Il s'agit d'abord de rappeler que les entreprises ont développé des systèmes comptables complexes, en particulier depuis la réforme de la loi fiscale des années 1970-71. Ainsi les Compagnies ont acquis une habileté face aux experts gouvernementaux, à gonfler leurs coûts et camoufler leurs profits de façon à minimiser la part d'impôt sur les corporations.

En ce qui concerne le contrôle de la Commission, comme elle s'appuie bêtement et de façon presque aveugle sur la justification comptable que les entreprises peuvent faire de leurs coûts de production, elle risque d'être à la merci de ces experts comptables dont disposent les entreprises.

2 — Des juristes expérimentés

Les entreprises disposent de juristes capables de jouer sur l'interprétation que la Commission peut faire de sa loi ou de ses règlements. Pour imposer une amende il faut faire la preuve difficile que l'entreprise a *sciemment* contrevenu aux indicateurs de la Commission. Or les mécanismes prévus pour l'application de la loi sont longs et complexes.

La première chose qui peut se produire, c'est une ordonnance venant du directeur de la Commission, laquelle peut être annulée par un appel au Cabinet. Si l'ordonnance n'est pas annulée par le Cabinet, il y a possibilité de recourir à un tribunal d'appel qui est prévu au niveau de la Commission elle-même. Si la décision de ce tribunal est de maintenir l'ordonnance du directeur, l'entreprise peut encore en appeler à la division d'appel de la Cour Fédérale. Advenant un maintien de la décision par la Cour Fédérale, il y a encore un quatrième niveau d'appel qui est la Cour Suprême du Canada.

Il est donc théoriquement possible qu'une entreprise se rende jusqu'à ce niveau d'appel parce que tous les frais occasionnés sont admissibles tant comme déduction fiscale que comme une hausse des coûts de production. Une entreprise a donc tout intérêt à utiliser ces mécanismes, surtout qu'elle risque de recevoir un jugement final alors que la loi

n'existera plus, puisque le gouvernement s'est engagé à la retirer ou la réviser après une période de trois ans.

4. Une loi qui consacre l'injustice sociale

La création de la Commission de lutte contre l'inflation constitue un jugement politique de première importance sur ce que nos gouvernements considèrent comme une "juste" redistribution des richesses dans notre société.

En réglementant sévèrement les hausses de revenus des travailleurs, en étant permissif face aux augmentations des prix et des profits des entreprises, le gouvernement pose un jugement sur la part des richesses collectives qui doit aller à la rémunération du travail et du capital.

En effet, les mesures Trudeau ne touchent pas uniquement aux travailleurs syndiqués qui sont bien sûr visés au premier chef. Les travailleurs non syndiqués également sont touchés puisque le salaire minimum est fixé selon les gains moyens des travailleurs syndiqués. Cela signifie pour eux, dans l'état actuel des choses, un gel des salaires. Quant aux assistés sociaux, leurs allocations sont toujours un peu en-dessous du salaire minimum: elles continueront donc d'être encore en retard sur l'augmentation des prix. Car, comme nous l'avons vu, il y aura augmentation des prix au moment où le pouvoir d'achat n'augmentera pas.

Cela est vrai surtout au niveau des biens essentiels: l'alimentation, le vêtement, le loyer. Quand on considère qu'environ 60% de l'alimentation consommée au Québec est importée, que 70% des vêtements viennent de l'extérieur, on sait que la Commission n'aura sur eux aucun contrôle. Les familles dont les revenus se situent entre \$6,000. et \$7,000., c'est-à-dire au seuil de la pauvreté doivent consacrer plus de 70% de leur budget aux biens essentiels: alimentation, vêtement, loyer. Or, ce sont là les secteurs où les hausses de prix risquent de se manifester le plus durement.

La résultante directe la plus vraisemblable des mesures Trudeau sera d'accroître les écarts de revenus entre les riches et les pauvres dans notre société surtout quand on les relie aux récentes décisions de ne pas indexer les allocations familiales et de réduire les prestations sociales.

Car que l'on ne s'y méprenne pas. Un gouvernement, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, n'est jamais neutre, il défend tou-

jours des intérêts que l'on peut découvrir à la lumière des résultats de ses politiques. Ainsi, malgré tous les paiements de transfert, c'est-à-dire les programmes d'aide sociale comme les allocations familiales, l'assurance-chômage, toutes ces mesures sociales dont on a dit qu'elles faisaient de l'État un "Welfare State", un État régulateur de l'équilibre sociale, malgré cela l'écart entre les riches et les pauvres depuis 1951 n'a pas diminué.

C'est donc faux de prétendre que le gouvernement a amélioré la situation. Le seul effet des politiques a été d'empêcher que les écarts s'agrandissent. En 1951, 20% de la population la plus pauvre se partageait 6.1% de la part des revenus, alors que les 20% de la population la plus riche se partageait 38.7% de la richesse nationale. En 1972, le 20% de la population la plus pauvre ne se partageait que 6.9% de la part des revenus, alors que les 20% de la population la plus riche disposait de 41.1% des biens⁴: donc, une tendance à s'accroître qui se sera amplifiée lorsque le gouvernement lèvera les mesures de contrôle.

Conclusion

En posant le geste qu'il a posé, le gouvernement Trudeau était parfaitement conscient de ses conséquences et de ses répercussions. S'il a opté pour cette solution, c'est qu'il avait des intérêts à défendre autres que ceux de la majorité de la population. Les mesures Trudeau auront au moins le mérite de révéler de façon éclatante, si cela était encore nécessaire, à quelle enseigne le gouvernement se loge.

La rhétorique flamboyante de nos politiciens ne doit pas nous faire oublier que la loi C-73 et son pendant québécois le bill 64, vise en fait à enlever aux travailleurs des droits fondamentaux et ce, sous le couvert d'une lutte à l'augmentation du coût de la vie qui sera illusoire avec les moyens que se donne le gouvernement. Car la seule façon de lutter efficacement contre l'inflation passe par un contrôle de la croissance des monopoles et des prix fixés par ces derniers. Moins que cela, c'est de la fumisterie.

Janvier 1976

⁴ Source: Statistique Canada, catalogue 13-529.

Le contrôle des salaires

Sommaire

1. Les événements qui ont amené le Bill C-73
2. Le contrôle des salaires
 - a) À qui il s'applique
 - b) Ce qui est contrôlé
 - c) Les normes du gouvernement
 - d) Les exceptions
 - e) Une loi qui a des dents
3. Les conséquences pour les travailleurs
4. Ce qu'aurait fait un Gouvernement au service des travailleurs
5. Conclusion

Michel LIZÉE

Le contrôle des salaires

Michel LIZÉE

1. Les événements qui ont amené le Bill C-73

Depuis les débuts de 1972, les prix ont connu un accroissement rapide. Le taux d'inflation, qui était de 3% en 1970-71, est passé à 11% en 1973-74. Cette inflation a d'abord profité aux compagnies, qui ont vu leurs profits gonfler et atteindre de nouveaux sommets. Pendant la même période, les salaires des travailleurs étaient "gelés" dans des conventions collectives signées avant, alors que le taux d'inflation n'était que de 3 ou 4%. Par suite de la hausse inattendue et rapide du taux d'inflation, les travailleurs ont vu leur pouvoir d'achat fondre à vue d'œil. C'est ainsi que durant la période 1970-74, la part de la production canadienne que les travailleurs recevaient en salaires a baissé de presque 5%, tandis que la part des profits a augmenté de 5%. *L'inflation a eu pour effet de prendre de l'argent des poches des travailleurs pour le mettre dans les coffres des compagnies.*

Face à ce vol légalisé, le mouvement syndical a réagi fermement. En mars 1974, un sommet des trois centrales syndicales québécoises FTQ-CSN-CEQ recommandait aux syndicats affiliés de réouvrir leurs conventions collectives en prenant tous les moyens nécessaires (légaux ou non) pour obtenir une protection adéquate du pouvoir d'achat de leurs membres. Résultat: plusieurs syndicats ont obtenu des réouvertures de convention, plusieurs syndicats se sont mis à exiger des conventions d'un an seulement et à demander de fortes augmentations de salaires pour regagner le terrain perdu depuis 3 ans. *Dans tous les cas, il s'agissait purement et simplement de rattraper le pouvoir d'achat perdu, ou d'instaurer*

* L'auteur est économiste à l'Université du Québec à Montréal et travaille dans un projet conjoint de formation syndicale impliquant l'UQAM, la CSN et la FTQ.

des mécanismes de protection pour l'avenir (clause d'indexation par exemple). Les non-syndiqués, ainsi que plusieurs travailleurs syndiqués n'ont même pas pu effectuer ce rattrapage, étant ainsi laissés pour compte.

Mais pour le gouvernement fédéral, un tel rattrapage avec les hausses de salaires qu'il faudrait consentir, n'était pas opportun. Pour lui, le maintien de profits élevés était indispensable au bien-être de l'économie (c'est-à-dire les compagnies canadiennes), et en ce sens les demandes salariales syndicales risquaient d'affecter les profits des compagnies.

Dans un premier temps, il a tenté d'asseoir ensemble le gouvernement, les grandes compagnies et les syndicats pour convaincre les syndicats de modérer leurs demandes salariales. Ce fut le programme Turner de "restrictions volontaires". Évidemment, les syndicats ont refusé en expliquant qu'un tel programme ne contrôlerait pas efficacement les prix — encore moins les profits —, et qu'il était indispensable pour les travailleurs de rattraper le pouvoir d'achat perdu. Vu l'impossibilité "d'embarquer" les syndicats, le programme Turner de restrictions volontaires fut qualifié d'échec par les milieux gouvernementaux et patronaux et laissé de côté.

Le gouvernement a alors modifié sa stratégie et a imposé, le 14 octobre dernier, un contrôle *obligatoire* des prix et des salaires: c'est la loi C-73. Il faut cependant immédiatement clarifier une chose: *la loi C-73 ne contrôlera pas vraiment ni les prix, ni les profits*. Il y a tellement de trous dans la loi, comme le démontre l'article de Jean Doré dans ce même numéro, qu'aucune compagnie ne va vraiment en souffrir. Il reste donc une chose que la loi va vraiment contrôler: les salaires.

2. Le contrôle des salaires

a) A qui il s'applique

La loi fédérale C-73, et sa copie conforme au Québec (le bill 64) s'appliquent à:

- tous les employés du secteur public et para-public au niveau fédéral, provincial et municipal,
- toutes les compagnies privées qui, pour l'ensemble du Canada, ont 500 employés et plus,

- toutes les entreprises de construction de 20 employés et plus,
- toute entreprise dont les employés négocient en front commun ou qui est jugée d'une grande importance pour l'endigement de l'inflation par le gouvernement.

Par effet d'entraînement, tous les travailleurs à l'emploi des compagnies plus petites seront aussi touchés car pas une seule ne voudra payer plus que les grosses compagnies du même secteur, de peur de ne plus pouvoir faire concurrence à ces grosses compagnies.

b) Ce qui est contrôlé

En vertu de la loi, les salaires et les avantages sociaux (congés, vacances, primes,...) sont tous contrôlés, même les dindes offertes en cadeau à Noël! La-dessus, la loi est très claire.

c) Les normes du gouvernement

Les normes s'appliquent, non pas à un individu en particulier, mais à l'augmentation moyenne de rémunération (salaires & avantages sociaux) d'un "groupe": un "groupe" désigne par exemple une unité de négociation si les employés sont syndiqués ou, si les employés ne sont pas syndiqués, peut désigner tous les employés de production d'une usine.

La loi donne 3 critères d'augmentation¹.

i) Pour le *coût de la vie*, le gouvernement prévoit comme taux d'inflation:

8% la première année (Le taux actuel d'inflation est autour de 10%. Il est pratiquement impossible que l'inflation ralentisse aussi vite. Elle sera probablement autour de 9-9½%)

6% la deuxième année

4% la troisième année.

Comme le gouvernement prévoit 8%-6%-4% d'inflation, c'est donc le maximum qu'il permet pour le coût de la vie. Si l'inflation devait être

¹ Le coût de la vie; la productivité nationale (ou l'enrichissement); le rajustement des salaires pour le passé.

plus forte que prévu (ce qui est certain), les salaires seront rajustés en conséquence... l'année suivante, c'est-à-dire un an en retard. Pendant tout ce temps, c'est le pouvoir d'achat des travailleurs qui en aura souffert.

ii) Pour la *productivité* (ou l'enrichissement), le gouvernement accorde 2%. Ceci est tout à fait explicable car, dans une économie en croissance, la production par heure travaillée augmente d'année en année et, en négociation, les patrons ont toujours dû reconnaître le droit des travailleurs de profiter de cet enrichissement collectif qui, au fond, provient de leur travail. Mais voilà. La productivité nationale a crû, non pas de 2%, mais de près de 4%, soit 2 fois plus! En garantissant ainsi d'avance aux compagnies plus de productivité à un coût moindre, le gouvernement assure aux compagnies des profits accrus.

En additionnant ensemble ces deux critères, la loi fédérale prévoit donc comme taux maximum d'augmentation de la rémunération (salaires et avantages sociaux):

10% la première année

8% la deuxième année

6% la troisième année.

Prenons un exemple. Supposons que votre convention collective en cours s'achève et qu'elle accorde en moyenne aux travailleurs couverts par la convention les salaires et avantages sociaux suivants:

\$5.00 l'heure en salaire

\$1.00 l'heure en avantages sociaux

TOTAL \$6.00 l'heure en rémunération

En vertu des deux premiers critères, le maximum d'augmentation que les travailleurs peuvent espérer en vertu de la loi est:

60¢ d'augmentation la première année (10% de \$6.00, ce qui donne \$6.60)

53¢ la deuxième année (8% de \$6.60, ce qui donne \$7.13)

43¢ la troisième année (6% de \$7.13, ce qui donne \$7.56)

Ces augmentations peuvent ensuite être réparties en salaire et avantages sociaux par négociation entre le syndicat et la compagnie. Notons

qu'il s'agit tout le temps ici de maximum et qu'aucune compagnie n'est obligée de se montrer aussi "généreuse".

iii) Le troisième critère, le "*rajustement pour le passé*", est un peu plus compliqué, mais en fait il signifie que la *loi est rétroactive* à octobre 1973 (et même avant si votre convention collective remonte à avant cette date). Pour simplifier, si vous avez eu comme "enrichissement" (en plus du coût de la vie) plus de deux pour cent par année pendant votre convention collective, le gouvernement estime que votre pouvoir d'achat a trop augmenté pendant votre convention et l'enrichissement "de trop" que vous avez eu vous sera déduit et vous pourrez vous ramasser avec seulement 8% ou 9% pour la première année. Si par ailleurs vous avez eu moins que 2% par année d'enrichissement, vous pourrez alors avoir jusqu'à 12% d'augmentation pour la première année. À noter que la formule utilisée par le gouvernement ne vous permettra jamais de rattraper tout le pouvoir d'achat perdu au cours de votre convention: *au mieux*, vous en rattraperez la moitié seulement.

d) Les exceptions

Alors que du côté des prix la loi est pleine de trous, d'exclusions et d'exceptions, on ne peut, du côté des salaires, mentionner que deux exceptions majeures:

- i) Toute hausse annuelle de \$600 ou moins, ou toute hausse faisant passer la rémunération (salaires & avantages sociaux) à \$3.50 l'heure ou moins n'est pas soumise aux contrôles.

Par ailleurs, toute hausse annuelle moyenne de \$2,400 ou plus est interdite.

- ii) S'il y a pénurie de travailleurs pour un emploi donné pendant une période d'au moins 3 mois, les taux d'augmentations pour ces emplois peuvent être plus élevés afin d'y attirer des candidats et combler les postes vacants.

e) Une loi qui a des dents

Dans l'application de ces normes, la loi supprime à toutes fins pratiques le droit à la négociation:

- i) La *Commission de lutte contre l'inflation*, dont le président est Jean-Luc Pépin, a en fait très peu de pouvoirs mais peut in-

tervenir dans les négociations et faire des pressions pour réduire les demandes syndicales ou les offres patronales. De plus, toute nouvelle convention collective doit être soumise à l'approbation de la Commission.

- ii) Si ça ne suffit pas, le *Directeur* responsable de l'administration de la loi a le pouvoir en tout temps d'*ordonner* au syndicat ou à l'employeur de respecter la loi de la façon que lui, le *Directeur*, juge indiquée. De plus, si une hausse salariale qu'il juge "excessive" a été payée, il peut ordonner, soit à la compagnie, soit à chacun des travailleurs, de payer une amende au gouvernement équivalant au salaire payé "en trop" plus 25%.
- iii) De plus, une *injonction* peut être émise chaque fois qu'il y a violation réelle ou "appréhendue" de la loi: cette injonction peut obliger le syndicat à réduire ses demandes. Si le syndicat refuse, il devient alors coupable d'outrage au tribunal.
- iv) Enfin, les amendes sont exorbitantes, pouvant dépasser \$10,000 et 5 ans d'emprisonnement.

3. Les conséquences pour les travailleurs du contrôle des salaires

a) *Les salaires des travailleurs sont à toutes fins pratiques gelés* pour au moins 3 ans. De plus, rien ne garantit que les contrôles seront vraiment arrêtés en 1978... Pendant ce temps, les prix vont augmenter plus rapidement que ne le prévoit le gouvernement, et les profits risquent d'atteindre de nouveaux sommets. Ce sont les travailleurs dont le pouvoir d'achat a baissé ces dernières années et qui avaient besoin d'un rattrapage, ceux des régions où les salaires accusent du retard, les travailleurs des petites unités sans pouvoir de négociation et les travailleurs non-syndiqués qui seront le plus durement frappés. Déjà, le gouvernement provincial a annoncé que le salaire minimum au Québec augmentera moins vite que prévu par suite de cette loi. Dans le cadre du même programme de restrictions, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il n'indexera pas cette année les allocations de vieillesse et les allocations familiales, en même temps qu'il augmente de façon très importante les cotisations à l'assurance-chômage. Tout ceci aura pour effet de réduire le revenu réel disponible des travailleurs canadiens.

b) *La loi va renforcer une distribution injuste du revenu, en allant chercher encore plus d'argent dans les poches des travailleurs pour les verser dans les coffres des compagnies.* En effet, en laissant les prix — et surtout les profits — augmenter alors que les salaires seront strictement contrôlés, la loi va accroître l'injustice actuelle en permettant aux compagnies de financer leur croissance à même des hausses de prix et de concentrer ainsi davantage leur pouvoir économique et politique au détriment des travailleurs. Les travailleurs, eux, seront plus démunis que jamais, devant affronter simultanément des puissantes compagnies et tout l'appareil de l'État fédéral et provincial.

c) *La loi va accroître le chômage* car si l'on restreint le pouvoir d'achat des travailleurs, cela va réduire d'autant leur consommation en aliments, vêtements, logement ou transport, d'où chômage accru. Ce chômage sera d'autant plus élevé que les gouvernements d'Ottawa et Québec ont décidé de plafonner le nombre de fonctionnaires (certains parlent de "gel des effectifs"), en plus de couper dans de nombreux projets comme Compagnie des jeunes canadiens, initiatives locales, formation professionnelle des adultes,... De plus, les retards annoncés à Montréal dans des projets comme le prolongement du métro ou l'usine d'épuration ne vont qu'aggraver les choses. L'effet probable de toutes ces politiques est que *le chômage risque d'atteindre de nouveaux sommets* en 1976 et 1977: ceci provoquera des pressions à la baisse sur les salaires (ce qui n'est pas pour déplaire aux compagnies), sans compter les difficultés que ça va engendrer pour des dizaines de milliers de familles.

4. Ce qu'aurait fait un Gouvernement au service des travailleurs

Un gouvernement au service des travailleurs (ce qui n'est pas le cas des gouvernements actuels), pour lutter *à la fois* contre l'inflation, le chômage, et relever le niveau de vie des travailleurs, aurait fait exactement le contraire des gouvernements Trudeau et Bourassa:

- Augmentation du salaire minimum, redressement des allocations gouvernementales (allocations familiales, pensions de vieillesse,...), instauration d'un revenu minimum garanti et syndicalisation sectorielle pour relever le niveau de vie des travailleurs, les plus démunis en particulier. Ceci permettrait d'augmenter la

demande en biens de consommation qui stimulerait la demande et réduirait d'autant le chômage.

- Au lieu de couper les programmes sociaux, les développer. Par exemple: construire ou restaurer sur une grande échelle des logements familiaux à prix abordable, prolonger le métro à Montréal ou accélérer la mise en place d'équipements assurant l'épuration complète des eaux usées. De tels projets créeraient des emplois *utiles* (on ne peut en dire autant des installations olympiques) et amélioreraient la qualité de vie des travailleurs.
- Véritable programme de contrôle des prix des biens de première nécessité (aliments, vêtements, logement) et des prix des biens qui ont un effet d'entraînement comme le prix du pétrole, de l'électricité, des matières premières. En vertu d'un tel programme, les compagnies seraient tenues de venir justifier publiquement, preuves à l'appui, toute hausse de prix qu'elles désirent appliquer. Taxation à 100% des profits excessifs.
- Véritable politique de développement économique et industriel reposant entre autres sur la transformation sur place des richesses naturelles (ex: amiante, cuivre, acier, pâte de bois et produits synthétiques dérivés...). Ceci permettrait de créer des milliers d'emplois, sans compter le fait que nous engraissons présentement à prix d'or les compagnies multinationales pour qu'elles exportent nos richesses naturelles à l'étranger pour ensuite nous vendre très cher les produits manufacturés.

5. Conclusion

La lutte au contrôle des salaires sera longue et dure. Tout le mouvement syndical canadien a rejeté cette loi et s'apprête à la combattre par tous les moyens possibles. Au Québec, chacune des trois centrales syndicales a voté pour le retrait de la loi et se déclare prête à aller jusqu'à la grève générale s'il le faut. Le problème maintenant pour le mouvement syndical est de s'organiser pour avoir suffisamment de force et de cohésion pour forcer le gouvernement à retirer une loi qui à toutes fins pratiques légalise ce qu'il faut qualifier de vol des travailleurs canadiens au profit du capital.

Le 26 janvier 1976.

L'action des Centrales ouvrières contre les mesures Trudeau

Pierre MERCIL, C.S.N.

Depuis la publication des mesures du gouvernement Trudeau contre l'inflation, les trois Centrales se sont entendues sur un certain nombre de points que l'on appelle les "mesures de justice" pour combattre l'inflation. Pour nous, les lois C-73 et 64 au Québec, vont à l'encontre de ces mesures de justice. Ces mesures sont les suivantes:

- a) — Le salaire *minimum* porté à \$4.00;
- b) — L'indexation des salaires au coût de la vie;
- c) — L'indexation des prestations sociales au coût de la vie.

Pour compléter ces mesures et les rendre efficaces, nous demandons également le contrôle des richesses naturelles qui sont à la base de l'économie au niveau de l'industrie: le pétrole, l'électricité, les produits chimiques, les mines. Cela, pour que le reste de l'économie ne continue pas d'augmenter. Ce programme a reçu un accord unanime des trois Centrales à leurs congrès généraux.

Les moyens de pression

Pour faire connaître ce programme, un certain nombre de moyens de pression ont commencé à fonctionner. Il y a eu d'abord le Conseil confédéral de la C.S.N. qui a décidé d'entreprendre une action au niveau des 22 Conseils centraux en vue de mobiliser les travailleurs de chacune des régions du Québec. Ces congrès régionaux se sont tenus conjointement avec les autres syndicats et ont connu une très forte participation, plus de 90% des représentants syndicaux. Ils ont organisé 5 rassemblements régionaux, que l'on peut considérer comme une "première" au

Québec. Ce résultat a été possible à cause du grand nombre d'informations qui ont été données.

Le principe de la grève générale a été accepté par les trois Centrales. Il a été voté au dernier Conseil confédéral de la CSN et ratifié par 87,000 membres ainsi que par 546 syndicats (à date): nous avons donc reçu le mandat de mettre en pratique cette décision. Au dernier congrès de la FTQ, le principe de la grève générale a été également accepté, mais la Fédération doit encore consulter ses syndicats locaux, ce qu'elle est en train de faire après la pause du temps des Fêtes. Quant à la CEQ, elle a aussi reçu le mandat de décréter une journée de grève générale.

La principale action

Mais la principale action reste celle des travailleurs du secteur public et para-public. On sait l'importance de ce secteur à la suite des négociations de 1972, alors que le gouvernement a dû hausser à \$100. le salaire minimum. S'ils réussissent à faire reculer la loi du contrôle des salaires, ce sera une victoire très importante pour tous les travailleurs, particulièrement pour les non-syndiqués. Encore une fois, ce sera le test de l'efficacité des syndicats.

À ce sujet, un sous-comité du Bureau confédéral a été formé pour analyser les stratégies du secteur public et du secteur privé, afin de savoir où et pourquoi la loi anti-inflation a été appliquée ou contournée. Deux groupes particuliers retiennent actuellement son attention.

a) — Les professeurs des écoles secondaires du Toronto Métropolitain sont en grève depuis novembre, réclamant la parité de salaire avec ceux de l'enseignement primaire dont l'augmentation remonte avant la loi des mesures anti-inflation. C'est un syndicat isolé, indépendant, qui n'a pas de tradition puisqu'il remonte à quelques mois. Il n'a pas de lien avec les travailleurs des autres secteurs. La population a exercé de fortes pressions devant les 140,000 étudiants qui ne pouvaient poursuivre leurs cours. Or, la Commission Pépin rejette les propositions de la Commission scolaire alors que les professeurs les avaient déjà eux-mêmes refusées. Et l'on s'attend à ce que le gouvernement ontarien proclame une injonction contre les professeurs.

b) — Par ailleurs, le syndicat des mineurs de Falcon Bridge, dans le nord de l'Ontario, ont obtenu 17% d'augmentation ainsi que des clauses d'indexation et des bénéfices marginaux. Pourquoi la Commission de

contrôle a-t-elle accepté leurs demandes? Le syndicat des mineurs de nikel et de cuivre est un syndicat de tradition très militante: est-ce pour sauvegarder le marché du cuivre ou à cause des rapports de force que la Commission a élargi ses normes? Selon notre analyse, c'est la force de négociation des travailleurs qui a obtenu gain de cause. Mais la Commission justifie sa position en disant que cette augmentation entre dans les cadres de la lutte à l'inflation et que les travailleurs y ont droit. La ligne directrice de la loi est encore malléable et prévoit des exceptions. On a vu le Cabinet des ministres renverser la décision de la Commission au sujet des postiers pour éviter un plus grand conflit dans le domaine des postes, surtout chez les employés du Québec.

Nouvelle méthode de négociation

En conséquence, la loi nous obligera — et c'est peut-être là un de ses avantages — à revoir notre méthode de négociation, notre coordination dans les conflits. Il va nous falloir négocier par secteur et sur une plus grande échelle. Prenons l'exemple des travailleurs des papeteries affiliés au syndicat canadien: ils sont 10,000 en grève depuis 5 mois dans l'Est du Canada. La partie patronale avait accepté le projet de convention de la compagnie Irving, au Nouveau-Brunswick, mais il fut rejeté par la Commission. Le syndicat canadien comptait sur cette entente comme modèle, mais on voit maintenant qu'il faut plus d'influence que cela.

En 1976, dans la seule Centrale CSN, 8,000 travailleurs des papeteries entreront en négociation, 3,500 employés de commerce, 85,000 employés du secteur public, 25,000 travailleurs de la construction. Devant le nombre considérable de conventions de travail qui seront négociées, il sera nécessaire d'établir une certaine planification et coordination dans les négociations. C'est pourquoi le sous-comité recommande la formation d'un comité d'appui et de solidarité à ceux qui négocieront, formé de 2 représentants par syndicat.

Nous devons nous entendre sur des objectifs communs, certaines clauses d'indexation par exemple, et les poursuivre ensemble. En 1974-75 la lutte pour l'indexation lancée par les Centrales ne fut pas très efficace parce qu'après le lancement du mot d'ordre ce fut le laisser-aller dans les syndicats: il n'y a pas eu d'action commune ni d'échéancier. Nous n'avions pas d'organisation pour suivre et coordonner l'action des différents groupes. Il en est résulté des conflits qui ont avorté; seuls quelques syndicats ont obtenu la vraie formule d'indexation proposée: 3 cents de

l'heure pour chaque point d'augmentation du coût de la vie, ajustable tous les trois mois.

Le gouvernement était au courant du nombre considérable de travailleurs qui viendraient en négociation en 1976, et combien ces syndicats seraient revendicatifs devant leur perte de pouvoir d'achat. C'est pourquoi il lui a paru urgent de mettre un cadre pour écraser les travailleurs et freiner leurs demandes.

Si les syndicats veulent tenter individuellement de défoncer la loi ils vont échouer et se casser la figure. Il faut agir par secteur ou solidairement face à une multinationale: par exemple les 5 usines de la Canadian Gypsum qui doivent négocier cette année. C'est une nouvelle stratégie qu'il faut adopter dans les négociations de cette année, mais est-ce que les travailleurs vont vouloir embarquer? Nous continuons notre travail d'information.

Pas d'action sans information

Est-ce que les travailleurs de la base sont assez informés, assez sensibilisés aux implications de la loi sur leurs salaires et sur leurs prochaines conventions? C'est la question qu'on peut se poser devant l'orientation que les trois Centrales ont adoptée.

On constate une première réaction, faite surtout d'intuition; la preuve en est le grand succès des ralliements régionaux, plus de 35,000 personnes. Mais entre ça et la connaissance des implications qu'auront les lois sur les négociations à venir, on peut dire qu'il y a encore beaucoup de travail de conscientisation à faire. Il est nécessaire que les travailleurs prennent conscience que seuls ils ne pourront pas arriver mais qu'ils doivent s'organiser avec d'autres dans les régions ou les secteurs. Il est nécessaire aussi que les non-syndiqués, et même les bénéficiaires de prestations sociales prennent conscience que leurs revenus dépendent aussi des victoires obtenues par les travailleurs syndiqués. Mais il faut reconnaître que nous ne sommes pas sûrs de la réussite.

La stratégie de M. Trudeau

Nous assistons actuellement à une démarche stratégique de la part de M. Trudeau. Les vœux de la Nouvelle Année nous ont valu une déclaration "de gauche" de la part du Premier Ministre: "la libre entre-

prise n'est plus efficace, il nous faut bâtir la Société Nouvelle". Autrefois c'était la "société juste", aujourd'hui c'est la société nouvelle. C'est un tollé de réactions de la part des compagnies devant une simple déclaration ronflante qui ne leur fait aucun mal, alors qu'elles continuent d'être d'accord avec les mesures de contrôle. Il est clair que nous sommes là devant une stratégie planifiée avec les associations patronales. Le premier Ministre avait déjà déclaré que la lutte à l'inflation était psychologique, que les gens devaient changer leur mentalité: cela veut dire pour les travailleurs, "se serrer la ceinture", moins consommer, se contenter de leur salaire actuel. La déclaration de M. Trudeau, ainsi que la réaction des compagnies, font partie d'un montage psychologique pour faire croire que le gouvernement est *neutre*. Les travailleurs ne sont pas dupes.

En vue de l'action

Guide de discussion

- 1 — De quelle façon les travailleurs que nous connaissons ont été affectés par l'inflation? Donnez des faits.
- 2 — Que pensons-nous des mesures Trudeau? Comment auront-elles de l'effet sur les salaires? sur les prix?
- 3 — Que pensons-nous des réactions du mouvement ouvrier face à ces mesures?
- 4 — Comment pouvons-nous participer à l'action collective qui s'est amorcée dans la crise actuelle?
- 5 — Comme groupe, qu'est-ce qu'on peut faire de particulier?

Notre engagement chrétien face à l'inflation

UNE ÉQUIPE DU MTC
DE MALARTIC

Le 22 novembre, nous nous réunissons chez Andrée et Roland. Nous regrettons une seule absence, d'ailleurs bien motivée. Nous avons, par contre, la visite de Claude qui aide la discussion en apportant brillamment les opinions de la jeune génération, riche de la nouvelle culture.

Le groupe choisit comme thème de discussion: "Les mesures Trudeau". Rencontre comme toujours fraternelle, aucunement protocolaire. Discussion franche, cordiale, animée avec tact et discrétion par Jean-Paul.

Mesures dites "anti-inflationnistes..." a) leur nature, b) leur impact, c) leurs conséquences, d) Conscience sociale essentiellement humaniste, e) Action sociale à essence chrétienne.

A) NATURE

Nous déduisons que l'action gouvernementale est dans la logique du capitalisme libéral. En l'occurrence, le gouvernement Trudeau est allé aussi loin que lui permet la philosophie du libéralisme économique, c.-à-d. tenter de régler le problème de l'inflation, sans atteinte aux forces économiques en place, donc sur le dos des gagne-petits. Dans un système socio-économique qui ne peut vouloir le développement et la stabilité économique du pays, que par l'enrichissement sans condition de ses édiles, cela n'est que normal.

B) IMPACT

Dans cet esprit, nous concluons, vu l'impossibilité d'un contrôle efficace des prix, comme l'avoue M. Trudeau, il ne reste à envisager que celui des salaires... Il est donc normal que les "mesures" aient provoqué une levée

générale de boucliers de la part des ouvriers organisés. De même, une très forte réprobation moins apparente, faute de moyens de s'exprimer, mais réelle, de toute la masse des salariés en général, des vieillards ou retraités, des assistés sociaux, des chômeurs, etc.

C) CONSÉQUENCES

Personne n'est dupe, les profits des grandes corporations étant protégés, l'inflation continuera de rogner le pouvoir d'achat des contribuables, ce dont les plus pauvres auront le plus à souffrir. Les disparités seront davantage augmentées et sera enlevé aux plus petits l'espoir d'améliorer leur statut économique. Perte de pouvoir d'achat, plus protection des revenus de capitaux, égalant d'une part: réduction de l'activité économique et/ou augmentation de l'automation, il ne peut résulter qu'un accroissement du chômage, d'autre part. *Des couples nous avouent avoir peine à joindre les deux bouts actuellement, avec deux salaires. Qu'en est-il et qu'en sera-t-il des personnes âgées, des pensionnés de toutes sortes, des foyers à faible revenu dont le maigre salaire du père est le seul pourvoyeur?*

D) CONSCIENCE SOCIALE ESSENTIELLEMENT HUMANISTE

Voici donc ce que conclut le groupe, quant à la nature parfaitement logique des mesures anti-inflationnistes que peut adopter un gouvernement de type capitaliste, de même qu'à leur impact et à leurs conséquences anti-sociales. Nous pensons que c'est ce qu'aurait dû prévoir le gouvernement Trudeau, à moins de croire la masse populaire parfaitement conditionnée, aliénée par la propagande du système en place. Ces conclusions pourraient être, croyons-nous, celles d'une conscience essentiellement humaniste de la situation actuelle.

E) ACTION SOCIALE À ESSENCE CHRÉTIENNE

En tant que chrétiens engagés, les membres du groupe ont voulu, bien que restreints par le temps, essayer de pousser un peu plus loin leur recherche.

Les seuls membres du gouvernement et/ou la formation du parti politique gouvernemental peut-il ou peuvent-ils écoper tout le blâme de mesures aussi anti-sociales? Chaque individu porte-t-il une part de responsabilité quant aux valeurs véhiculées dans une société? **Pouvons-nous**

parler de société d'hommes sans penser "famille humaine"? Homme animal social et/ou hommes frères? Société: jungle de la compétition sans limite pour le règne du plus fort... satisfaction de tous les égoïsmes... ou société de frères... et complémentarité de tous les individus? Nous nous sommes peut-être trompés quand nous avons laissé libre cours à certaines valeurs dans notre société... laissant ainsi débiter des disparités... puis aurions-nous péché par action... ou par inaction... de sorte que cette situation ait évolué jusqu'à l'outrance?

Nous avons un Tiers-monde à l'étranger... aurions-nous contribué par action ou inaction à créer un Tiers-monde chez-nous?

Péché collectif... Je sais, le mot péché n'est pas à la mode et pour de bonnes raisons... nous avons, d'autre part assez de mots dans notre langue pour s'exprimer en respectant les réticences des autres... alors, disons: manque de responsabilité, peut-être... et même peut-être: justice immanente.

Il se peut qu'un pas soit à la veille d'être fait. Ayant évolué dans une société qui nous a appris à vivre avec et pour un statut, à diviser des frères en classes... nous commençons, sans distinction de classe et de statut, à vivre ensemble une souffrance qui se ressemble et qui rassemble!

Pour notre part, nous avons décidé de combattre de toutes nos forces les "Mesures" que nous considérons comme injustes et anti-sociales et manifesterons "de pied ferme" le 25 novembre prochain.

Notre réunion s'est terminée par une célébration eucharistique fervente. Merci au Seigneur!

Merci à nos aimables hôtes pour le goûter qui nous prépare à affronter, derrière la porte, le vif hiver tout neuf.

Pour juger la moralité de l'inflation

LA RÉDACTION

L'inflation, l'inflation, l'inflation. De la façon dont on en entend parler, et ce à partir même de la bouche de M. Trudeau, on en vient à croire que c'est un problème moral. Un nouveau péché dont chaque individu doit se reconnaître coupable. Les discours des chefs politiques résonnent de plus en plus en ce sens. On n'insistera jamais trop pour soutenir que l'inflation est essentiellement un problème d'ordre économique, lié aux structures économiques capitalistes.

C'est pourquoi, on ne peut porter un jugement moral juste sur l'inflation sans passer d'une part par l'analyse des effets socio-économiques de l'inflation et des techniques mises en place par l'État (la loi C-73) pour la juguler; et sans soutenir d'autre part une visée sociale et politique enracinée et portée par la réalité quotidienne des travailleurs salariés, chômeurs, et assistés sociaux.

L'inflation et l'intervention du gouvernement

Il faut rappeler clairement ici que l'inflation est due d'abord et surtout à l'économie de marché inhérente à un système de libre entreprise. Elle trouve sa source dans les raretés réelles ou provoquées, les profits exagérés dans les secteurs clés de l'économie et la formation de monopoles ou de cartels dans des secteurs névralgiques tels l'alimentation, l'énergie, etc.

L'État concourt aussi à accélérer l'inflation qui lui permet d'augmenter fortement les dépenses publiques sans accroître les *taux* de taxation.

Bref, les entreprises, accroissant excessivement leurs profits par diverses combines, causent l'inflation. Les gouvernements y contribuent parce que cette situation leur est profitable pour un certain temps.

L'inflation étant un double phénomène, soit l'augmentation des coûts et la baisse de la valeur de l'argent¹, les consommateurs et les épargnants doivent réagir sous peine d'être totalement écrasés sous son poids. Au Québec, cela s'est produit en 1974 et 1975, dans l'action du mouvement ouvrier pour l'obtention d'une indexation des salaires à l'indice des prix à la consommation. Notons, en passant, que ces indexations avaient des conséquences positives pour faire face à la hausse des prix, mais aucune pour compenser la dévaluation du dollar.

C'est au moment où cette lutte allait entrer dans sa deuxième phase et permettre un certain mieux-vivre que se situe l'intervention gouvernementale du 14 octobre. Les compagnies avaient maximisé leurs profits; les travailleurs allaient essayer un rattrapage de pouvoir d'achat: l'Etat applique les freins.

Les organisations ouvrières ont assez clairement dénoncé le contenu des mesures gouvernementales. Nous renvoyons le lecteur aux divers documents publiés à ce sujet.²

Certains économistes prévoient un ralentissement de l'inflation dans les années qui viennent. Mais cela serait dû à une conjoncture économique internationale. Ce qu'on peut prévoir c'est que cette lutte à l'inflation aboutisse, comme celle de 1969, à un accroissement du chômage. Par exemple, on ne peut couper les dépenses fédérales de 1.2 milliard sans mettre du monde en chômage et sans réduire le taux de création de nouveaux emplois dans la fonction publique.

Tel gouvernement, telles mesures

Mettons en veilleuse, pour le moment, les récentes interventions du premier ministre Trudeau et tenons-nous en strictement à la loi C-73 et aux règlements actuels d'application de cette loi. Une constatation saute

¹ Claude MASSON, *L'inflation: bienfait pour certains, malaises pour d'autres* dans *Inflation, indexation et conflits sociaux*, P.U.L. 1975.

² Bibliographie dans: *L'inflation, les mesures Trudeau et les travailleurs*, M.T.C. 1976, pages 23-24 (cf plus haut, page 80).

aux yeux: cette loi a le plein assentiment de l'Association canadienne des Manufacturiers, de la Chambre de Commerce et du Board of Trade. Aucun groupe financier important n'y a trouvé objet à critique. Quant au Conseil du Patronat du Québec il a applaudi, tout en s'inquiétant de l'intervention de l'État dans un régime de libre entreprise.

Cette approbation explicite ou tacite des tenants du pouvoir économique a quelque chose d'éloquent pour peu qu'on y réfléchisse. Il faut bien en conclure que ces gens ne se sentent pas très agressés par les mesures anti-inflationnistes; ils ne se sentent pas visés par cela.

Bien sûr, le responsable de la Commission anti-inflation a dit qu'il était difficile de contrôler les prix. Les profits pourront atteindre 95% de la moyenne des cinq dernières années; précisément celles où les hausses ont été les plus vertigineuses. De plus, aucune mesure tarifaire n'est prévue pour contrôler les prix à l'importation; cela dépasserait les pouvoirs du législateur.

Quand on voit avec quelle efficacité la Commission est intervenue sur des questions salariales qui lui ont été soumises dernièrement, on peut alors dire comme le M.T.C. qu'il y a vraiment "*deux poids: deux mesures*".

Devant tout cela on ne peut que souscrire à la conviction des travailleurs que l'État est étroitement acoquiné avec les milieux financiers et d'affaires. L'État cache derrière une soi-disant impuissance son refus de se mettre à dos les intérêts qui le desservent bien au niveau de son organisation politique et avec lesquels, finalement, il s'identifie. En effet, l'État a véritablement le pouvoir de geler ou de contrôler les prix; d'imposer des surtaxes sur les profits excessifs; d'établir des barrières tarifaires et des politiques agricoles et industrielles pour contrer les effets des importations sur l'inflation. S'il ne fait rien de cela, c'est que des intérêts particuliers sont placés avant ceux de la collectivité.

L'État, promoteur des valeurs morales

Dès son discours d'octobre annonçant la projet de loi C-73, P.E. Trudeau faisait appel à la responsabilité individuelle et collective de la population. Dans des exposés plus récents, il a parlé de la primauté de l'être sur l'avoir, de la nécessité d'une meilleure répartition des biens, de sacrifice et de renoncement. Nous ne nions pas l'importance de ces

valeurs. La tradition chrétienne fait souvent appel aux mêmes thèmes dans sa spiritualité. De ce fait, le chrétien incline à être plus attentif et réceptif à ce langage de valeurs morales. Le danger est d'autant plus sérieux pour lui qu'il sera alors porté à négliger une analyse des mesures gouvernementales.

Or nous ne voyons pas comment les mesures proposées par le gouvernement sont réellement promotrices des valeurs évoquées plus haut. Ces mesures ne remettent pas en cause les structures économiques qui engendrent les contre-valeurs correspondantes.

Les récentes déclarations de M. Trudeau ont pu laisser croire que sa campagne anti-inflation allait blesser les milieux financiers et d'affaires, surtout si on se laisse toucher par l'hystérie galopante de ces milieux largement rapportée dans les médias. On ne soulignera jamais assez que ces réactions ne visaient pas du tout la loi C-73 applaudie par ces milieux, mais les visions sociales du premier ministre. On peut même identifier ce tapage comme une stratégie machiavélique visant à calmer l'inquiétude et la colère des travailleurs en soulevant celle des capitalistes.

Les propos moralisateurs de M. Trudeau tombent à vide parce que la loi C-73 et ses applications les contredisent. Tous sont appelés à se tenir au coude-à-coude, à lutter ensemble contre l'ennemi commun qu'est l'inflation, à modifier leur style de vie, à se serrer la ceinture. La Commission Pépin peut serrer la ceinture des travailleurs. Mais comment serre-t-elle la ceinture d'une banque, d'une entreprise multinationale? Comment serre-t-elle la ceinture d'un fonctionnaire à \$54,000.00 par année ou d'un professionnel, d'un chef d'entreprise à revenu du même ordre?

Tous sont appelés à mieux-être plutôt qu'à plus-avoir. Belle formule qui réaffirme la situation actuelle où un petit groupe contrôle l'avoir et où la masse des ouvriers et de leur famille sont condamnés à ne pouvoir qu'exister. Comment peut-on faire appel à un renversement de valeurs en refusant un renversement des structures et des appareils qui maintiennent cet ordre de valeurs?

Tous sont appelés à réaliser une meilleure répartition des biens. Mais comment réagirait l'État si les 25% des plus exploités du pays décidaient de prendre les moyens pour s'assurer de leur juste part des biens?

On le voit bien, les propos moralisateurs de M. Trudeau camouflent les enjeux réels des mesures anti-inflation. Ils n'en sont pas moins néfastes à plus d'un titre.

Ainsi, qui n'a pas entendu un travailleur se demander: "Peut-être que c'est vrai que nous exagérons dans nos demandes salariales?" Après tout, les grands marchés d'alimentation n'ont-ils pas fait preuve de bonne volonté et de vertu en gelant des prix qui n'avaient pas varié depuis juin 1975?³

Plusieurs travailleurs ressentent au fond d'eux-mêmes que si le programme anti-inflation échoue, la faute en sera attribuée à leurs syndicats, comme d'ailleurs ils ont été accusés d'être la cause de l'inflation. Dans ces circonstances, il est à craindre que la combativité des travailleurs dans leurs négociations soit sérieusement affectée.

Conclusion

Les valeurs de solidarité, de renoncement et de sacrifice dans la lutte, la juste répartition des biens sont des constantes dans l'histoire du mouvement ouvrier. Les luttes ouvrières s'inspirent davantage de la promotion collective que de la promotion individuelle. À l'intérieur des organisations ouvrières, des organismes comme des comptoirs alimentaires et les ACEF, promeuvent des changements de comportement et d'attitude de consommation.

Les actions ouvrières de type revendicatif pour obtenir une meilleure part du gâteau doivent continuer. Elles n'arrêteront pas cependant la spirale inflationniste. Car à ce type d'action, répondent aussitôt les actions patronales et gouvernementales.

C'est pourquoi, le mouvement ouvrier doit initier des actions et des luttes porteuses d'une visée politique qui puisse consolider et soutenir les acquis des luttes ouvrières d'une façon permanente. L'action politique ouvrière doit viser la mise en place d'un pouvoir politique seul capable de refaire l'économie et les structures d'une société faite pour l'homme où les valeurs morales, qu'on évoque par les temps qui courent, sont viables et non plus galvaudées par les ténors du capitalisme.

³ La Presse dans ces relevés trimestriels des prix de l'alimentation, a révélé que le panier de provisions hebdomadaire des denrées touchées par ce gel, n'avaient augmenté que d'un cent depuis juin 1975.

La réconciliation

dans une perspective chrétienne militante

GUY MÉNARD*

L'*Année Sainte*, qui revient traditionnellement tous les vingt-cinq ans dans l'Église catholique, a été lancée en 1975 sur le thème de la *réconciliation*. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, l'Église a profité de cette année spéciale qui vient de s'écouler pour inviter les chrétiens à réfléchir sur ce thème et à y conformer davantage leur existence.

Comme tous les rêves de paix universelle et de bonheur perpétuel, ce thème de la *réconciliation* — entre les hommes et leur Dieu, les hommes et leur univers, les hommes entre eux — a toujours été l'une des aspirations, l'une des utopies les plus tenaces du cœur humain à travers l'histoire¹. Cette histoire humaine pourtant — et ce, dès les origines, si l'on en juge par le récit typique du conflit entre Caïn et Abel aux toutes premières pages de la Bible — a continuellement *contredit* dans les faits

* L'A. est étudiant de la faculté de théologie de l'Université de Montréal.

¹ On peut penser, par exemple, à ce vieux texte du prophète Isaïe [11:6ss] qui décrit en termes idylliques l'avènement du roi-messie et du règne de la paix universelle: "Le loup habite avec l'agneau (...) Veau et lionceau paissent ensemble; sous la conduite d'un petit enfant (...) Le lion mange de la paille comme le bœuf (...) On ne fait plus de mal ni de ravage sur ma sainte montagne (...)"

l'aspiration à la paix, l'espérance de la réconciliation². Ce qui a existé, et ce qui existe toujours, c'est la guerre, non la paix, la division et non la concorde ou la réconciliation entre les hommes: guerres entre les nations, ségrégation entre les races, conflits entre les générations, concurrence entre les puissants, compétition entre les sexes, antagonismes entre les "grands" et les "petits" — ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, ceux qui, comme disait Voltaire, sont du côté du marteau et ceux qui sont du côté de l'enclume.

Le plus souvent, il faut bien le reconnaître, cette espérance de paix et de réconciliation a été réduite à un "idéal" en quelque sorte "mythique", "trop beau pour être vrai". Ou encore, elle a pris la forme d'une espérance "passive" en un "autre monde", laissant ceux qui la portaient manipulés *en ce monde-ci* par tous ceux-là qui, peu soucieux de la réconciliation, avaient tout intérêt à maintenir le monde dans son état de *division* organisée, systématique, institutionnalisée³.

Le thème de la réconciliation dans la conjoncture actuelle

Une analyse de la conjoncture actuelle dans le monde permet d'en-trevoir que le choix, par l'Église, de ce vieux thème de la *réconciliation* pour la récente Année Sainte n'a pas été le fait du hasard. Ainsi, par exemple, sans affirmer d'emblée que tel était le seul motif de ce choix, on doit néanmoins considérer qu'à une époque comme la nôtre où l'Église est violemment secouée par des conflits internes de toutes sortes, la *réconciliation* apparaît comme un thème privilégié pour tenter de colmater les brèches, de résorber les conflits et de contenir les éclatements possibles⁴. Il suffit sans doute de penser aujourd'hui aux problèmes aigus tou-

² Il y avait dans la Rome antique un temple consacré au dieu Janus dont les portes n'étaient fermées qu'en temps de paix. Sur les mille ans — ou presque — de son existence, rapporte la tradition, ce temple ne resta fermé que... neuf mois!

³ Il suffit par exemple de penser aux marchands d'armes qui, c'est bien connu, ont rarement chéri la paix, danger pour leur commerce et menace à leurs profits...

⁴ Cf. à ce sujet le très intéressant article de G. DUSSAULT "La réconciliation: nouvel opium? *Relations* 34, 399 [décembre 1974] 340-342.

chant à la recherche théologique, la discipline ecclésiastique, la morale, l'indigénisation de l'Église, l'engagement politique des chrétiens, etc.⁵

À plus petite échelle, sur le terrain de notre société, on sent que bien des gens sont de plus en plus "énervés" par tous ces "bouversements" survenus chez-nous avec — et depuis — la "révolution tranquille". Ces bouleversements, de l'avis de plusieurs, multiplient et encouragent en effet l'"esprit de chicane et de révolte", empêchant d'"avoir la paix". Des voix s'élèvent, fermes et vigoureuses, réclamant sous un aspect ou un autre le retour à la "raison", à la "loi" et à "l'ordre". Pour celles-ci, un thème comme celui de la *réconciliation* apparaît d'emblée comme le bienvenu, facilement associé au célèbre "finies les folies!" d'un certain premier-ministre⁶.

Il faut alors se rendre compte qu'un thème comme celui de la *réconciliation*, malgré les sentiments généreux et les intentions sincères qu'il peut porter, exerce facilement, dans une telle conjoncture, une fonction sociale, *idéologique* précise⁷: cette fonction, qui sert dans les

⁵ Plus poussées encore, certaines analyses ont également constaté la "fécondité" d'un thème comme celui de la réconciliation à un moment où l'Église catholique italienne, en particulier, traverse des moments difficiles et voit son influence politique, en Italie, sérieusement battue en brèche: succès du référendum sur le divorce, recul électoral du parti démocrate-chrétien au profit du parti communiste (malgré de lourdes pressions de l'Église), etc. On a par ailleurs fait remarquer, non sans pertinence, que l'encouragement par le Vatican des pèlerinages à Rome au cours de l'Année Sainte de la réconciliation favorisait l'arrivée d'un flux monétaire non négligeable, compte tenu en particulier de la crise économique grave que traverse actuellement l'Italie.

⁶ On sait que la junte militaire chilienne qui renversa en 1973 le gouvernement de S. Allende a beaucoup utilisé un thème proche de la réconciliation: celui de la "reconstruction nationale", pour justifier et légitimer son coup d'État — reconstruction exigeant l'élimination de tous les "délinquants" (i.e. essentiellement tous les militants d'inspiration socialiste) qui viennent saper l'unité et la paix de la patrie. [La junte du général Pinochet a publié à ce sujet une "déclaration de principes" le 13 mars 1974]

⁷ Utilisé selon les contextes et les usages dans des sens parfois assez différents, le concept d'*idéologie* est fréquemment source d'ambiguïté et de confusion. Sans affirmer que tel en est le seul sens possible ou valable, nous prendrons ici l'*idéologie* dans le sens d'un "discours illusoire et trompeur" destiné à "masquer" certaines réalités ou à en "orienter" l'"explication" de façon à sauvegarder les intérêts et

faits les intérêts des classes dominantes de la société et qu'il importe de ce fait d'identifier et de démasquer, consiste à camoufler, à nier en pratique l'existence et la signification des conflits, ruptures, antagonismes réels dans la société (y compris dans l'Église). Un certain discours chrétien s'efforcera alors, à partir d'un tel thème ainsi utilisé, d'affirmer qu'à cause de l'Évangile, "nous sommes tous frères et tous égaux devant Dieu", que tout le reste a peu d'importance, qu'il n'y a pas vraiment de "conflit" quand, par exemple, on se retrouve tous ensemble, "en Dieu", pour prier et célébrer. Ce genre de discours trouve des échos un peu partout dans la société avec des thèmes et des slogans dans le genre "tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil, tout le monde il s'aime..."⁸.

Dans une société comme la nôtre, pourtant, il est de plus en plus difficile de nier que des conflits réels existent. Il n'est pas nécessaire d'être "révolutionnaire" pour les reconnaître (ni même d'ailleurs particulièrement perspicace! Il suffit de voir ce qui se passe, dans les journaux ou au téléjournal). D'un autre côté, de plus en plus de gens apprennent à voir, à comprendre la "vie" comme un mouvement, comme un processus d'évolution *dialectique* plutôt que comme une réalité statique et immuable (telle que nos grands-parents, par exemple, pouvaient sans doute encore la sentir et la percevoir). On voit mieux que, chez un individu comme dans les relations inter-personnelles et les rapports sociaux, ce sont les heurts, les affrontements — les "conflits" — qui, très souvent, font croître les choses, avancer le réel: combat de l'adolescent pour devenir un adulte, tension — et même "violence" — de la relation amoureuse, affrontement et choc des intérêts économiques, politiques, sociaux. Bien plus qu'une "idée" que l'on pourrait approuver ou non, ad-

privileges de certains groupes sociaux précis et, en particulier, des classes dominante d'une société. Il faut bien voir qu'en ce sens le discours *idéologique* peut être conscient et délibéré mais également, et c'est sans doute le plus souvent, plus ou moins inconscient et même "de bonne foi", si l'on peut dire. Il est donc essentiel de ne pas confondre *idéologie* et *mensonge* et d'envisager l'idéologie dans une perspective sociologique et politique plutôt que "morale" (au moins au sens traditionnel du terme).

⁸ C'est probablement là un des principaux reproches que plusieurs de nos contemporains — y compris beaucoup de chrétiens — adressent à de larges secteurs du *mouvement charismatique* qui connaît actuellement chez-nous un remarquable succès.

mettre ou rejeter, promouvoir ou combattre, la "loi du conflit" apparaît aux yeux de notre temps comme inscrite au cœur même du réel⁹.

Dans un tel contexte, il est évidemment difficile d'utiliser un thème comme celui de la *réconciliation* pour nier l'existence des conflits. Et pourtant un tel thème peut encore exercer une *fonction idéologique* précise qu'il importe de nouveau d'identifier et de démasquer. Ici, l'existence de conflits réels est bel et bien reconnue. Mais alors, le thème est utilisé pour *atténuer l'importance de ces conflits* et la combativité de certains protagonistes (en général, de ceux qui, d'une façon ou d'une autre, sont "dans l'opposition"), pour "*huiler*" les *rappports sociaux conflictuels* (en masquant leur cruauté, leur racines d'exploitation, de domination, d'aliénation), pour *simplifier et fausser leur explication* (en refusant, par exemple, de les voir comme luttes de classes et en les réduisant à des "différends entre individus"), pour *court-circuiter enfin leur solution* (en affirmant la "simplicité" de leur solution, d'une "collaboration" de "tous" sans transformation profonde des rapports sociaux actuels).

S'inscrivant plus ou moins dans la ligne d'une telle utilisation idéologique, un certain discours chrétien aura alors tendance à situer les "racines" du "mal" (i.e. des "conflits") au niveau *moral* et *individuel* (dans le "cœur" de chaque homme) plutôt qu'au niveau des *structures* (économiques, politiques, culturelles) d'une société. On dira alors volontiers que les conflits sont essentiellement dus à la "mauvaise volonté", à l'"égoïsme" des uns *et des autres*, patrons *et* travailleurs, gouvernants *et* gouvernés, grands *et* petits, etc., et que, par conséquent, avec un peu plus de "bonne volonté" de part *et d'autre* on devrait pouvoir surmonter les conflits, "faire la paix sociale", "réconcilier" les intérêts en présence au nom du "bien commun".

Réconciliation et lutte des classes

De plus en plus de *militants* engagés dans des pratiques de transformation sociale (et, parmi eux, beaucoup de chrétiens) savent, par l'expérience de leur travail, non seulement qu'il y a des conflits dans notre

⁹ Michel de Certeau a écrit des pages admirables à ce sujet. Cf. en particulier *L'étranger ou l'union dans la différence*, Foi Vivante, Desclée de Brouwer, 1969, chapitre 2: "La loi du conflit", p. 17 et ss.

société mais encore que de pieux souhaits et de généreuses exhortations à la réconciliation et à la conversion des cœurs ne suffisent pas à les résoudre. Le travail, le combat de tous ceux et celles qui, ici comme ailleurs dans le monde, militent pour la *libération des opprimés*¹⁰ sont profondément mûs par un idéal de *réconciliation*. Ces militants ont toutefois appris qu'une telle réconciliation est illusoire et irréalisable si elle ne passe pas par une transformation profonde de la réalité sociale. Cette réalité sociale, plusieurs d'entre eux ont appris à la lire en termes de *lutte des classes*. Avant, donc, d'être "prônée", utilisée par eux comme théorie et instrument de transformation sociale, la *lutte des classes* constitue bien plutôt pour eux une réalité qu'ils n'ont ni choisie ni voulue, et qu'ils ne peuvent en un sens que constater douloureusement¹¹. Le noble idéal de la réconciliation est empêché de se réaliser dans l'histoire par cette existence même de *classes sociales* créées par la division (en particulier celle du travail), et elles-mêmes créatrices de division systématique entre les hommes. L'aspiration à la réconciliation prend donc pour ces militants le visage de la lutte pour l'abolition de cela même qui, dans les structures de la société, empêche la réconciliation d'advenir: la *société*

¹⁰ Plusieurs de nos contemporains d'ici, s'ils sont bien prêts à envisager comme nécessaire et souhaitable la *libération des opprimés d'ailleurs* — races méprisées, peuples sous-alimentés, nations asservies, pays sous-développé et défavorisés — demeurent très réticents à considérer *en ces termes* la situation de leur propre société. Considérant (non sans réalisme) la différence entre la "pauvreté" rencontrée ici et l'immense misère des masses de tous les Tiers-Mondes, l'idée leur répugne de considérer leurs concitoyens "économiquement faibles" comme des "opprimés" et ils résistent à penser qu'une "libération" est, ici aussi, nécessaire. Conséquemment, ils admettront assez facilement l'opportunité de certaines solutions "socialistes" pour "ailleurs" mais les rejeteront comme inadéquates pour leur propre société. Sans entrer dans la longue discussion qu'un tel problème commanderait on peut néanmoins reconnaître ceci: le réel (et cruel) paradoxe qui fait que même les plus exploités d'ici bénéficient d'une certaine façon de l'exploitation des peuples du Tiers-Monde, par exemple, ne doit pas faire perdre de vue la situation réelle d'exploitation vécue à l'intérieur même des sociétés riches comme la nôtre, de façon certes différente, mais tout aussi réelle. On pourrait se limiter à l'exemple de l'*accessibilité réelle*, chez-nous, à l'éducation supérieure et à la culture, en dépit de la "démocratisation" théorique qui a eu lieu depuis la "révolution tranquille".

¹¹ "On oublie sans doute trop souvent cette remarque de Karl Marx selon laquelle ce n'était pas du tout lui mais bien les économistes libéraux et bourgeois qui avaient "découvert" la lutte des classes, sa propre contribution se limitant à en dégager le mouvement et les lois historiques [cf. Lettre à Weidemeyer du 5 mars 1852].

de classes, fondée sur la propriété privée des moyens de production (au sens large, comprenant aussi bien les moyens de production des rapports humains et de la "culture" que les moyens de production économique et matérielle).

Ces militants ne contesteront certes pas ce qu'on appelle souvent une "transformation" (ou même une "révolution") *des cœurs* est aussi nécessaire pour qu'advienne une réconciliation authentique entre les hommes. Mais ils savent que tout effort de transformation des cœurs est vain et stérile sans une transformation des structures mêmes de la société. Ils savent que les deux sont nécessaires et, au fond, indissociables. Ils savent que c'est au cœur de l'*action sur quelque chose de concret* que les cœurs se transforment et non à priori, dans le vide, hors de toute incarnation. Dans ces conditions, la *société sans classes* apparaît à ces militants non comme une sorte de paradis terrestre eschatologique mais bien plutôt comme une expression sociale et historique privilégiée du vieux rêve *humain* de réconciliation. Ceux d'entre ces militants qui sont chrétiens rejettent l'accusation qui leur est souvent portée de ramener ainsi le ciel sur la terre, de nier pratiquement le premier au profit du second, de prétendre réaliser dans l'histoire ce qui serait une prérogative unique de Dieu. Ils refusent de confondre ainsi la tâche terrestre de l'homme en vue de la réconciliation et l'avenir absolu de Dieu. Ils refusent de considérer comme une atteinte à la puissance de leur Dieu le désir de construire dès maintenant dans l'histoire cette *réconciliation* dont ils ne cessent pas pour autant d'espérer l'achèvement et l'accomplissement en plénitude dans l'avenir absolu du Règne de Dieu.

Mais il y a plus. Ces militants savent qu'une véritable "transformation des cœurs" est déjà à l'œuvre dans les combats qu'ils mènent. Ils savent qu'il est déjà possible, ici et maintenant, d'entrevoir et de vivre comme en "avant-goût" ce que sera une réconciliation authentique *dans* l'histoire. Par l'accroissement de la conscience, de l'organisation, de la solidarité de tous ceux qui luttent pour la libération ils font l'expérience d'une réconciliation déjà *agissante* malgré tous les obstacles *réels* (et il y en a beaucoup) et tous les obstacles *maintenus artificiellement* par les puissants pour enrayer cette solidarité, cette dangereuse réconciliation de tous ceux qui luttent (maintien d'une division hiérarchique du travail, écart dans les conditions de salaires entre groupes de travailleurs, entre sexes, "mesures" différentes dans les négociations pour diviser les différents secteurs du monde ouvrier, "domestication" des syndicats et des leaders syndicaux, etc.).

L'Église et la réconciliation dans une perspective de lutte de classes

L'Église "officielle", même lorsqu'elle reconnaît l'existence de conflits réels dans la société et préconise leur solution, refuse massivement¹² cette lecture de la *réconciliation* — et de ses *conditions objectives de réalisation* — en termes de *lutte de classes*. Et pourtant, elle affirme de plus en plus que l'Évangile, comme tel, ne fournit pas de grille d'analyse et d'instrument de transformation de la réalité sociale et politique. Ce refus se fonde sur plusieurs raisons qu'il serait possible de développer longuement. Retenons-en au moins quelques-unes:

a] la *lutte des classes* est perdue de vue comme réalité objective ou refusée comme théorie scientifique de la société et de l'histoire. Elle est fréquemment ramenée à la *haine des personnes* à laquelle elle est au moins sensée conduire inévitablement¹³. Cela est alors jugé incompatible avec l'exigence évangélique d'amour universel (et, en particulier, d'amour des ennemis);

b] contrairement aux perspectives "socialistes" de la libération (et de la réconciliation), l'Évangile favoriserait et accentuerait une vision du monde axée sur l'*harmonie* et non sur la *lutte*; sur l'*ordre* et non sur la *révolution*; sur l'*individu* plutôt que sur la *collectivité*; sur le *spirituel* plutôt que sur le *matériel*; sur l'*éternel* plus que sur l'*historique*¹⁴;

¹² Il y a, bien sûr, quelques exceptions: des chrétiens de plus en plus nombreux (laïcs religieux, prêtres) mais aussi, au niveau plus "officiel" de la hiérarchie ecclésiastique, certains évêques sont aujourd'hui beaucoup plus positivement ouverts aux perspectives historique de la lutte des classes.

¹³ Cf. par exemple quelques réactions chrétiennes "officielles" à la parution du *Manuel du premier mai* de la C.E.Q. au printemps 1975 ["Message du comité épiscopal de l'éducation sur le Manuel du premier mai, *Le Jour* 1.5.75, p. 9]. Cf. également l'allocution de Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, à l'assemblée annuelle de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal en mai 1975 (Compte-rendu par G. Provost dans *Le Devoir*, 6.5.75, p. 6: "Mgr Grégoire dénonce les 'anarchistes' à l'œuvre dans les quartiers défavorisés".)

¹⁴ On pourra consulter avec profit à ce sujet l'excellent ouvrage de J. GIRARDI, *Christianisme, libération humaine, lutte des classes*, Paris, Cerf, 1972, en particulier la 3e partie, "Christianisme et lutte des classes".

c] dans un certain discours chrétien, les *hiérarchies* et même les *inégalités* (individuelles et sociales) sont même vues comme appartenant à la *nature* de la création. Les remettre en question équivaut donc à vouloir quelque chose d'impensable, qui va contre l'*ordre* voulu par Dieu, qui constitue au sens strict un *dés-ordre*, essence du mal et du péché.

Il est nécessaire de voir combien de tels arguments (on aurait pu en citer bien d'autres) relèvent d'une *interprétation* bien précise de l'Évangile et du message chrétien. L'Évangile, faut-il le dire, *ne se réduit pas* à cette interprétation qui, inévitable enracinement de toute herméneutique, dépend des *conditions relatives* dans lesquelles elle est faite:

— conditions générales d'une *culture*, d'abord; ainsi, par exemple, l'opposition entre le spirituel et le matériel (corporel) a été beaucoup plus marquée dans les milieux de mentalité *grecque* (où s'est largement élaborée la théologie chrétienne) que dans les milieux de mentalité *juive* (où la Bible est née et où l'Évangile a d'abord été proclamé);

— conditions plus particulières de la *position sociale* (de l'appartenance de classe) de ceux qui font l'interprétation: une classe dominante peut alors *s'approprier* à toute fin pratique l'interprétation de l'Évangile, l'élaborer (consciemment ou non) dans le sens de ses valeurs, de ses intérêts et l'imposer à tous comme la seule "vraie", "authentique", "acceptable".

Chrétiens au cœur du politique

La pratique de nombreux militants chrétiens leur a appris que d'autres façons de lire, de comprendre, d'interpréter l'Évangile sont possibles quand on appartient à une autre *culture*, ou quand on se solidarise avec d'autres groupes, d'autres classes de la société que ceux qui ont toujours plus ou moins monopolisé l'interprétation "officielle" de l'Évangile. Ainsi, par exemple, cette pratique leur a appris:

- 1° que la *lutte des classes* n'est pas nécessairement la *haine des personnes* appartenant à la classe affrontée et qu'elle est un légitime instrument d'analyse et de transformation sociale;
- 2° que la conquête du pouvoir (politique) par les classes exploitées de la société et, en particulier, par la classe ouvrière n'a pas pour but d'élaborer une nouvelle classe dominante mais d'abolir la structure

de classe elle-même en abolissant ce qui fonde cette structure: l'appropriation privée des moyens de production (au sens déjà défini du terme);

- 3° que celui qui a dit d'“aimer ses ennemis” n'a pas dit de ne pas en avoir — et qu'il a même été le premier à en avoir, non en “faisant exprès” pour en avoir, mais parce qu'il semble impossible de proclamer l'Évangile sans en susciter;
- 4° que c'est un *peuple* (et non des individus isolés) d'hommes et de femmes *entiers* (et non de purs esprits) que le Dieu auquel ils croient a appelé au *salut* et à la *libération*, depuis l'Exode, en bouleversant constamment l'histoire de ce monde-ci (et non dans un ordre et une harmonie sans changement uniquement axés sur un “autre monde”);
- 5° que les *hiérarchies* et les *inégalités* de ce monde sont peut-être moins dans la “nature” de la création voulue par Dieu que dans l'oppression inventée par les hommes pour sauvegarder leurs intérêts et leur domination.

On entend par ailleurs de plus en plus l'Église officielle inviter les chrétiens à s'engager activement dans la promotion — collective et *politique* — de la *justice*. “C'est la justice, écrivait Paul VI lui-même, qui est le nouveau nom de la paix”¹⁵. Or l'histoire montre suffisamment que la *politique* consiste essentiellement à conquérir un *pouvoir* qui permettra d'instaurer un certain ordre des choses. Elle est affaire de stratégie et d'inévitables combats (même quand ceux-ci sont “pacifiques”). Une Église qui demanderait aux chrétiens de s'engager politiquement dans la transformation du monde mais qui inviterait en même temps à “être réconcilié” au point de ne pas avoir d'ennemis (ou de conflits) inviterait à croire à la possibilité de faire un cercle carré — ou une omelette sans casser des œufs... Il faut voir combien elle ferait alors le jeu de ceux qui ne

¹⁵ Cette invitation à donner ainsi à la *paix* de profondes racines dans le concret de la vie risque de permettre de dépasser la spiritualisation excessive qui a été faite de la tradition de l'Année Sainte et d'en retrouver les dimensions fondamentales de ses origines bibliques. On sait en effet que l'Année Sainte — ou Année du Jubilé — qui revenait tous les cinquante ans dans l'ancien Israël [cf. Lévitique 25] avait originellement pour but de restaurer la justice et l'équité dans le peuple: en rendant périodiquement leur liberté aux esclaves, en rétablissant dans leurs droits sur leurs terres ceux qui les avaient perdus, en remettant leurs dettes à ceux qui en avaient contracté.

souhaitent pas du tout voir s'engager dans la *politique* des chrétiens (ou d'autres militants) qui veulent en changer les "règles du jeu".

Pour une vision chrétienne militante de la réconciliation

C'est au cœur de leurs luttes de libération (pour créer un homme nouveau et une société nouvelle) et en poussant courageusement au bout les aspects conflictuels de cet engagement que les militants chrétiens peuvent *libérer* le thème de la *réconciliation* des fonctions sociales *idéologiques* pour lesquelles il peut être — et est souvent de fait — facilement utilisé. Ils peuvent ainsi empêcher ce thème de devenir un nouvel "opium" — comme, par exemple, le thème de la "résignation chrétienne" l'a trop et trop longtemps été. Ils peuvent surtout retrouver, de façon privilégiée, un sens authentiquement chrétien de la réconciliation. Ce thème — son idéal — peut alors accroître significativement leur énergie pour *dénoncer* la *division* actuelle (et ses causes profondes et multiples); pour *annoncer* une société nouvelle, réconciliée; pour insérer — entre cette dénonciation et cette annonce — leur praxis libératrice et créatrice des conditions objectives (économiques, politiques, culturelles) pour que la transformation se réalise et que la réconciliation advienne.

À la suite de Jésus de Nazareth, ces militants savent en effet:

- qu'il ne suffit pas de dire "Seigneur, Seigneur!" pour être sauvé ou réconcilié [Cf. Matthieu 7:21];
- que si la *réconciliation* (comme la liberté, comme la vérité) est, en un sens réel, *don gratuit* de Dieu, elle est cependant *donnée* pour être *faite*, sans cesse conquise et construite [cf. Galates 5:1];
- qu'on ne peut pas faire parler ceux qui n'ont pas de voix, apporter la libération aux captifs de toutes les oppressions, proclamer la Bonne Nouvelle aux petits et se solidariser avec eux [cf. Luc 11:14] sans susciter autour de soi incompréhension et division [cf. Luc 12:51-53], sans se faire des ennemis — à cause même de l'Évangile;
- que le chemin de la réconciliation, comme celui de la libération, est fort *coûteux*; qu'il passe par l'identification à ce qu'il y a de

plus petit et de plus faible dans le monde (et non à ce qu'il y a de grand et de puissant) [cf. I Corinthiens 1:27-28]; qu'il passe aussi inévitablement par la passion et par la croix [cf. Matthieu 16:21-23].

Mais aussi, à la suite de Jésus de Nazareth, ils savent:

- qu'il est possible d'avoir des ennemis sans nécessairement les haïr; que c'est un même amour libérateur qui, paradoxalement, se solidarise avec les petits mais affronte les puissants — pour libérer *les uns et les autres* de leurs rapports d'oppression [cf. Matthieu 23];
- qu'ils peuvent enfin mettre leur confiance dans le même Dieu que Jésus:

celui qui a libéré son peuple d'Égypte, de la main de l'opresseur; [cf. Exode 3:7-8]

celui qui a guidé l'histoire en renversant les puissants de leurs trônes et en élevant les humbles [cf. Luc 1:51-53];

celui qui a tiré Jésus de l'échec de la mort [cf. Actes 2:23-24];

celui qui porte en avant, jusqu'à ce que vienne son Royaume, l'espérance d'un ciel nouveau et d'une terre nouvelle [cf. Apocalypse 21:1.5], d'une humanité enfin réconciliée avec elle-même et avec Lui dans la paix et la justice [cf. Colossiens 1:19-23].

Formation en pastorale ouvrière

Le Centre de pastorale en milieu ouvrier (C.P.M.O.) s'efforce, depuis cinq ans, d'être un instrument de réflexion, d'information et de formation pour les chrétiens spécialement engagés en monde ouvrier. À l'automne 1976 le C.P.M.O. offre un programme de formation à plein temps. Ce programme comporte une originalité: la personne qui veut le suivre fera une grande partie du travail dans le milieu même où elle est déjà engagée.

En fait, la formation plein temps comportera trois périodes intensives d'étude à Montréal: 3 semaines en septembre, 3 semaines en janvier, 6 semaines en mai-juin. Le reste du temps, c'est dans son propre milieu, et avec le concours d'autres personnes engagées comme lui, que le stagiaire poursuivra sa recherche. Voici donc ce programme:

A) **Éléments de formation:** économie et politique — organisation du travail — histoire du mouvement ouvrier — culture du monde ouvrier (à Montréal, en septembre).

B) **Mise en œuvre d'une recherche:** dans la région du stagiaire, sur un aspect important de la vie ouvrière: chômage — conditions du travail — conditions de vie des familles — pouvoir politique — organisations ouvrières, etc... (octobre-novembre-décembre, en région).

C) **Éléments de formation:** l'agir pastoral de l'Église en monde ouvrier — les discours de l'Église sur le monde ouvrier — lecture biblique et réalité ouvrière (à Montréal, en janvier).

D) **Mise en œuvre d'une recherche:** dans la région du stagiaire, les diverses pratiques pastorales de l'Église en monde ouvrier, chez moi. Par exemple, la façon de célébrer les sacrements, les organisations caritatives, les loisirs, les mouvements "chrétiens", le langage des homélies, la place réelle des travailleurs dans les organisations d'Église (février, mars, avril, en région, avec supervision).

E) **Éléments de formation:** les mouvements ouvriers chrétiens (MTC, JOC), les conditions fondamentales d'un agir en monde ouvrier, des éléments de projets et d'organisation. Chaque stagiaire bâtit un projet pastoral à sa mesure et le confronte avec celui des autres (mai, juin à Montréal).

QUELQUES QUESTIONS PRATIQUES:

C'est pour qui? — Prêtres, religieux et laïcs engagés au service du monde ouvrier.

Prérequis? — Un minimum d'expérience en monde ouvrier. Un désir d'approfondissement. Des études au moins de niveau secondaire.

Reconnaissance de crédits? — Le C.P.M.O. est affilié à l'Institut pastoral des Dominicains et l'année de stage est reconnue au niveau universitaire.

Faut-il être dégagé de toute autre charge pastorale? — C'est préférable, mais non essentiel. Pendant les deux périodes de travail sur le terrain, le stagiaire pourrait remplir d'autres charges, si elles ne sont pas trop accaparantes.

Date-limite pour s'inscrire? — 31 mars 1976.

Pour plus de renseignements, communiquer avec:

Jean Picher, 275, Marie de l'Incarnation, Québec, 681-0111

Lorenzo Lortie (directeur), 1584, Panet, Montréal, 279-4104.

BERNARDIN FRÈRES INC.
ASSURANCES — INSURANCE

8000 ST. DENIS, MONTREAL H2R 2G1
TEL. 384-9200



LE SALON DE BEAUTÉ POUR L'AUTO



G. LEBEAU Ltée

5940, rue Papineau
Montréal, Tél.: 273-8861
400 St-Vallier, Est
Québec, Tél.: 522-6816

Siège social:
625 Deslauriers,
St-Laurent, P.Q. H4N 1W9

1690, boul Labelle
Ville de Laval, Tél.: 688-2751
405 ouest, Curé Poirier
Longueuil, Tél.: 677-9136

Toits — Housses — Nettoyage intérieur — Remboursement — Vitres

DUSTBANE

MAISON CANADIENNE

Produits et matériaux
d'entretien des édifices

2560 Dalton
Parc Colbert
Ste. Foy
QUEBEC 12, Qué.
Tél.: 651-9830

2068, 55^e Avenue
DORVAL, Qué.
Tél.: 631-4526

Service moderne d'entretien
des immeubles
Contrats à forfait

4240, Côte de Liesse
MONTREAL 306, Qué.
Tél.: 735-4161

2556 Dalton
Parc Colbert
Ste. Foy
QUEBEC 12, Qué.
Tél.: 651-9515

Deux poids, deux mesures

Le Mouvement des Travailleurs Chrétiens
a la ferme conviction
que les "Mesures-Trudeau" auront pour effet
d'augmenter les inégalités sociales
au lieu de régler le problème crucial
de notre société, qu'est l'inflation.

Cette conviction se base sur le fait
que dans ce cas-ci on se retrouve encore une fois
avec le système de "deux poids, deux mesures".

Dans le cas des salaires,
il y aura vraiment des contrôles efficaces;
alors qu'on peut fort bien questionner
l'existence d'un réel contrôle des prix.

Le Comité national du M.T.C.